

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

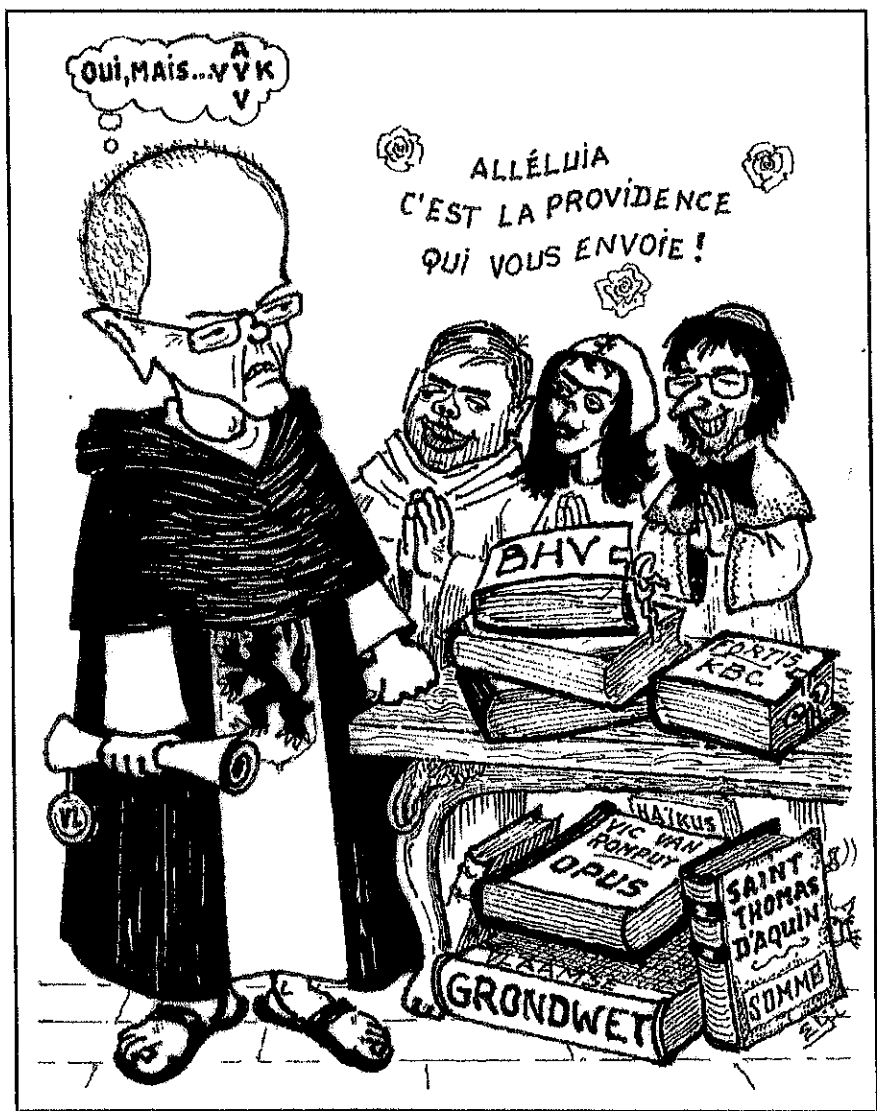
N° d'agrément P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, mars / avril 2009
N° 83 - 3,00 €

ASBL - © N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

- La liberté de la Presse...
J.-S. Jamart, p. 2
- Debout avec la France !
J. Rogissart, p. 3
- Fortisgate / N. Thirlon**, p. 4
Pris sur le vif
Deux exemples majeurs d'inégalité
des chances / **P. Mélot**, p. 7
- Présence de la Belgique
en Ardèche / **P. Mélot**, p. 9
- Billet sur la Francophonie
P. Bertrand, p. 10
- Rapport sur les États généraux de
Wallonie / **J.-S. Jamart**, p. 11
- Économie wallonne, p. 15
- Conséquences en droit international
d'une disparition de la Belgique
J.-S. Jamart, p. 16
- Nous avons lu
B. Coune, J.-S. Jamart, p. 17
- Le jeu, p. 18
- NWL ; Voyons clair pour être forts
J. Rogissart, p. 19
- La politique au jour le jour, p. 20
- Échos de Flandre
J.-P. Roos, p. 22
- Échos de France / **P. Mélot**, p. 24
- Épinglé dans la presse
J. Liénard, p. 26



Les articles n'engagent que leurs auteurs

Sorti de l'ombre où il évoluait en jouant les Père Joseph, voici maintenant Dom Herman van Onze Sint Vlaanderen aux commandes de la Belgique, toujours dite fédérale. Qu'en restera-t-il dans quelques mois ? Sans doute «rien ou presque rien !» pour reprendre la réponse de notre homme, pas encore Premier, à un journaliste qui lui demandait ce qui subsistait de commun entre un Flamand et un Francophone.

«La liberté de presse ne s'use que si l'on ne s'en sert pas»



C'est ce que beaucoup de lecteurs du *Vif/L'Express* doivent se dire désormais. Le 22 janvier 2009, le directeur de cet hebdomadaire, Amid Faljaoui, a signifié, **sans motif**, leur licenciement à quatre collaboratrices chevronnées, certaines ayant plus de 20 ans d'ancienneté au sein du magazine. Parmi elles, **Dorothee Klein** et **Isabelle Philippon**, dont les analyses étaient marquées par une liberté de ton, inconnue bien souvent dans les quotidiens, et une rigueur certaine.

Le monde universitaire (1) a mal pris cette brutale éviction. Le 29 janvier, il publiait une carte blanche dans *La Libre Belgique* et *Le Soir* — censurée pendant 3 jours par ces grands quotidiens et publiée suite au "bruit" provoqué sur le Net par ce refus —, montrant qu'il s'agissait là «d'une épuration dont les intentions manifestes sont inquiétantes pour la liberté rédactionnelle du *Vif* en particulier et pour le journalisme en général. (...) La valse des licenciements, entamée au *Vif* voici bientôt trois ans, traduit en réalité une obsession constante : **mettre au pas la rédaction du premier magazine d'information générale de la Communauté française, qui avait précisément fondé sa crédibilité sur une totale indépendance d'analyse et de jugement, tant à l'égard de ses propres actionnaires — le groupe flamand Roularta — que vis-à-vis des différents pouvoirs, politiques comme économiques, de la société belge.**»

Les raisons du licenciement n'étant pas officielles, nous ne pouvons qu'évoquer les dernières enquêtes et analyses faites par ces journalistes pour expliquer un licenciement aussi brutal. Il se dit sur certains sites de discussions que cela peut être dû au

dossier du *Vif* sur les risques posés par l'islamisme en Belgique, ou encore aux analyses de ces deux journalistes qui dénonçaient les revendications flamandes et n'écartaient pas d'emblée dans leurs articles les hypothèses indépendantistes ou rattachistes pour la Wallonie et pour Bruxelles.

Évidemment, Amid Faljaoui s'en défendit dans un contre-article de *La Libre* : «*Notre actionnaire flamand nous a laissé sortir, en pleine crise politique, une dizaine de couvertures pouvant être jugées antiflamandes par d'autres lecteurs. À aucun moment, nous n'avons eu de rappel à l'ordre ou une suggestion pour mettre les revendications francophones en sourdine.*» Notons que le simple fait de le signaler laisse tout de même penser qu'il s'était fait remonter les bretelles à ce sujet. Plus grave peut-être était son interview dans *Le Soir* : il reprochait aux deux journalistes des «*fatwas intellectualisantes*» (sic). Là, Amid Faljaoui se découvrait. La liberté de presse connaîtrait ainsi des limites : ne pas prendre position "contre", ne pas être "trop intellectuel".

Sur le blog de Jacky Morael (2), Isabelle Philippon expliquait, le 2 février, «*qu'Amid Faljaoui avait souligné mon "impertinence", ma liberté de ton, mon indépendance à l'égard de l'establishment. Or le directeur du *Vif* et de Trends n'aime rien davantage que la fréquentation de l'élite politique et économique. Il s'y fait des relations, il flatte d'importants ego qui lui rendent la pareille. L'impertinente que j'étais a dû, parfois, lui valoir quelques remarques acerbes d'une éminence ou l'autre, président de parti, ministre en vue.*»

Et de continuer en révélant : «*Certes, j'ai reçu des témoignages de soutien de tous les partis politiques, à l'exception notable du parti socialiste : peut-être est-ce dû, effectivement, au fait que l'on s'y réjouit de l'arrivée de Christine Laurent, réputée proche du PS, à la barre du *Vif*.*»

Bon sang, mais c'est bien sûr !

Jean-Sébastien Jamart

(1) Pascal Durand (ULg), Benoît Grevisse (UCL), François Heinderyckx (ULB), Claude Javeau (ULB), Jean-Jacques Jaspers (ULB), Hugues Le Paige (revue politique), Gabriel Ringlet (UCL), Martine Simonis (AJP), Marc Sinnaeve (Ihecs).

(2) C'est le monde à l'envers : un homme politique qui interviewe une journaliste !

Vivre la Wallonie

est une revue informative sur l'action de la Région wallonne (1). Nous évoquons le n°2 de la revue parce que, lue déjà par 23.000 familles, il a fait une petite entorse à la censure que subit en général le mouvement rattachiste dans la presse, et *a fortiori* dans la presse publique. Le clin d'œil rattachiste de **Pierre Kroll** à la p. 8 du n° de décembre 2008 vaut la peine. Aussi bien que le *Kroll XXL* reproduit en couverture du n° 82 de notre périodique !

Notre caricaturiste-visionnaire répond à la question :



Espérons que cela aura l'effet d'une image subliminale lorsque les électeurs wallons voteront le 7 juin prochain !

J.-S. J.

(1) Abonnement gratuit sur demande. Contact : <http://www.wallonie.be/vlw>. Place Joséphine Charlotte, 2 à 5100 Jambes. Tél. : 0800 1 1901.

Debout, avec la France !

Jacques Rogissart

Ultra-libéraux de tout poil, américanolâtres et europhiles ont beau seriner à la France qu'elle n'est plus qu'une naine à l'aune de la puissance, les Français eux-mêmes ont beau grogner et gronder, elle est de tous les États de l'UE celui qui encaisse le mieux le choc de la crise et la voix que le monde écoute entre toutes celles de notre continent quand elle retrouve l'audace de ne pas s'abriter derrière l'eurocratie. De fait, elle est toujours le 3^e puissance militaire du globe (*ex æquo* avec la Grande-Bretagne) et la 3^e aussi en termes de richesse si l'on écarte le classement par PIB, trop exclusivement quantitatif et statistiquement douteux qui promeut artificiellement le rang de la Chine. Ne serait-ce que par là, Wallons et Bruxellois, dont les repères de sécurité se volatilisent, devraient aspirer à la rejoindre. Mais je n'aime pas trop pianoter sur ce clavier. Nous devrions acquérir la citoyenneté française avec la conscience forte de faire partie d'une nation, avec tout ce que cela implique de solidarité et de fraternité. Car tout le reste part de cette adhésion à une communauté d'histoire et d'émotions que vivifie l'idée républicaine. Et c'est parce que la France se dresse comme un roc national dans le flux des utopies mercantiles et du laisser-faire mondialiste pour que les princes de la finance dirigent contre elle des campagnes visant à la rapetisser, sinon à la dépecer.

Au cœur des valeurs françaises, il y a ce principe de volonté qui est négation d'un avenir écrit d'avance et d'abandon à des forces extérieures. Ce n'est pas un hasard si le Président de la République a été le premier en Europe à dire sur la crise des choses de grand sens, à commencer par la dénonciation du capitalisme à l'américaine, d'un libre-échange doctrinaire et d'un projet européen qui ne protège plus nos peuples. Oh, comme beaucoup d'entre vous, sans doute, je ne suis pas un "godillot" du sarkozysme et je ne me porte pas fort d'un bon bilan futur de son action. Mais, depuis quelque temps, j'entends émettre à l'Élysée des propos qui donnent écho à des vérités profondes. Dans sa

conférence de presse du 5 février, M. Sarkozy a fait des propositions bien cousues, marquées au coin du réalisme et laissant la place voulue aux ajustements qu'en dicteraient les circonstances. J'y ai entendu le rejet des modèles anglo-saxons, qui sont, on le voit bien aujourd'hui, des échecs fracassants. Un souci de concertation sociale qui découle tout droit du souci de la cohésion nationale. Une notification aux gens d'affaires que tout recours à l'État impliquera l'obéissance aux directions données par l'État — et non aux impulsions des marchés. L'opinion que les actionnaires ont des droits légitimes, mais qu'ils ne sont pas seuls à en avoir. Observez également ceci, lorsque le gouvernement belge s'emmêle dans les cordes des parachutes dorés, le chef de la République a ôté l'envie aux patrons des banques assistées de s'adjuger la moindre prime de fin d'exercice et il visite la poche des "traders".

Je ne suis pas sourd ; j'entends la rumeur des masses impatientes et les railleries de l'opposition. Mais que suggèrent les sociaux-démocrates de l'Hexagone ? Des recettes qui n'opèrent nulle part, de pieuses généralités auxquelles ne manquent qu'un mode d'emploi précis et des appels à une concertation internationale qui ne mangent pas de pain, mais n'en donnent pas non plus. Ils glapissent "l'Europe, l'Europe !", alors que la Commission et la Banque centrale de Francfort sont les propagateurs du néo-libéralisme dans la soi-disant Union. Au moins, M. Sarkozy semble se détourner d'elles et, s'il n'annonce pas la reprise du levier monétaire par les pouvoirs publics, il s'en rapproche en préconisant d'agir politiquement dans la zone euro. Au fond, la seule véritable alternative à ce plan, ce sont ceux de l'ultra-gauche. Mais ils supposent le basculement complet des axes de notre société et ce ne serait possible qu'avec un pouvoir autoritaire, sinon une dictature. Qui en veut ?

Pendant que la France débat de formules consistantes, le Système belge s'embourbe dans le marécage

de ses confusions. De dispositif de relance, il n'en est point qui vaille. De stratégie budgétaire, pas davantage et c'est pitié de prendre périodiquement le ministre des Finances en défaut de prévisions valides, voire d'exactitude comptable. Il y eut un sursaut d'énergie lors du naufrage de Fortis et de Dexia (même s'il fut désavoué par les actionnaires le 11 février), mais la suite est vasouillardée en dehors même des difficultés juridiques soulevées par des actionnaires frustrés. La seule perspective claire est qu'il n'y aura pas de reconstitution d'un solide pôle financier dans l'appareil d'État. Tout se passe comme si l'on suivait l'ahurissante recommandation de Martin Wolf, une des principales signatures du *Monde de l'Économie* (cf. le n° du 3 février) et du *Financial Times* : «*Socialiser les déficits privés*», entendez mettre à charge du contribuable les ardoises laissées par les banquiers en déroute et puis les remettre en selle, eux, ou leurs successeurs, comme si la leçon n'avait pas été assez cuisante. Des idées pour l'avenir de l'économie ? Le Premier ministre a battu un record d'incompétence et d'indécence en confiant la sienne au *Soir* du 7 février : «*Nous sommes suspendus (sic) au succès d'Obama.*» Comme illustration du non-agir, on fera malaisément mieux. Il y aurait quand même un petit brin de raison là-dedans si le Président américain réussissait à inverser chez lui la spirale de la crise. Rien n'est moins sûr. Il met en œuvre des moyens gigantesques, mais les groupes de pression sectoriels et locaux en éparpillent les objectifs, l'effet des baisses d'impôt est toujours éphémère et, fondamentalement, rien ne remet en cause les règles traditionnelles de l'économie américaine, dont certaines viennent de révéler leur nocivité.

Dans l'immédiat, il est un point du plan Obama qui devrait aiguïser l'attention du Vieux Monde : le Congrès lui a imposé — contre son gré — une amorce de protectionnisme. Or, s'il y a une situation où le libre-échange est fécond, c'est quand il s'applique entre pays de niveau de développement comparable et à des conditions >>>

de concurrence égale. Si les États-Unis se mettent à en biaiser le fonctionnement, il conviendra que l'Union européenne leur oppose une riposte proportionnée. Elle ne l'a jamais fait dans le passé et l'on comprend que les "lobbies" plus ou moins occultes qui y tiraient jusqu'ici les ficelles, n'en aient aucune envie. Le changement de circonstances inspirerait-il plus de résolution ? Par prudence intellectuelle, laissons la question ouverte pour l'instant. En tout cas, comme je le souhaite depuis longtemps, le concept du protectionnisme n'apparaît plus comme une extravagance. C'est pourquoi les porteurs de la pensée unique dardent sur lui des anathèmes

sans démonstration, mais dévotement répétés par des politiciens à l'intelligence engourdie.

Oui, la langue française, la culture française portent dans leurs structures des modes de raisonnement dont, une fois de plus, toute l'humanité a besoin. Est-ce pour cela que les agents du laisser-faire s'acharment à en brouiller les sillons ? Dans nos entreprises publiques prolifère un jargon anglais qui traduit le progrès de l'affairisme (pas très fûté, au demeurant), tandis que s'évapore ce qui était un service. Il y a parfois pire : quand Beaux-Arts devient *Bozar*, boutique (à la STIB) *bootik* et le Mu-

sée du Cinéma, *Cinematek* (hellénistes, ravalez vos sanglots !), c'est la civilisation elle-même qui prend des gifles. Aucun parti francophone ne se fâche. Sans doute sont-ils tombés trop bas pour voir. Mais des aiguillons plus rudes vont tôt ou tard, les contraindre à la remontée. À moins que l'un ou l'autre ne s'efface derrière, ce serait le cas de l'écrire, une relève.

Erratum : Il fallait lire dans le dernier alinéa de l'article *Fortissimo* du n° précédent, à propos des chocs et des batailles communautaires : "Ils prouveront (et non trouveront) la nécessité de la scission".



FORTISGATE :

PREMIERS ENSEIGNEMENTS D'UNE SAGA POLITICO-FINANCIÈRE

Nicolas THIRION

Professeur à l'Université de Liège

La crise bancaire et financière et, singulièrement, les vicissitudes de Fortis ont déjà suscité un flot ininterrompu de commentaires. Soucieux de ne pas contribuer encore davantage à la déforestation, on voudrait, dans les lignes qui suivent, se borner à brièvement synthétiser les premiers enseignements de ce qui apparaît déjà comme la saga économico-politique la plus haletante de ces vingt dernières années en Belgique — en fait, depuis l'affaire du raid de Cerus, la holding de M. De Benedetti, sur la Société générale de Belgique à la fin des années 1980. On se gardera bien d'entrer dans les mille et une ramifications de cette tragi-comédie et on s'en tiendra exclusivement à la dimension économique et financière de la question. Par conséquent, les débats relatifs aux procédures judiciaires en cours et aux éventuelles atteintes à la séparation des pouvoirs auxquelles elles auraient donné lieu ne retiendront pas mon attention. Dans ces limites, trois leçons me semblent d'ores et déjà pouvoir être tirées des événements.

I. Le gouvernement d'entreprise : mythe et réalité

D'abord, pour paraphraser les Écritures saintes, "tous ne mouraient pas mais tous étaient atteints du même mal". Pourquoi, alors, dans le cadre de la crise bancaire et financière, certains "meurent-ils" et d'autres pas ? Plus précisément, en l'espèce, comment se fait-il que certains opérateurs économiques soient plus durement touchés que d'autres ? En l'espèce, même si d'autres organismes bancaires ont connu de très grandes difficultés (qu'il suffise de citer ici Dexia ou même la KBC, à s'en tenir au paysage économique belge), c'est Fortis qui s'est trouvée dans la situation la plus délicate. Il faut dès lors bien se poser la question de la responsabilité des organes de décision de Fortis dans la débâcle actuelle.

Or n'avait-on pas clamé, dans les milieux d'affaires, qu'il y avait désormais un remède particulièrement efficace contre la gestion défaillante des entreprises ? Ce remède avait un nom qui tenait lieu de talisman dans les cénacles économiques : *corporate governance*. Sous couvert de cet anglicisme, s'est développée une doctrine dont la pré-tention consistait à améliorer la gestion des entreprises en privilégiant un rééquilibrage des pouvoirs entre les dirigeants et les actionnaires. Il convient, dans ce cadre, d'inciter les dirigeants de sociétés à agir dans un but essentiel, voire exclusif : maximiser le rendement des investisseurs.

Quelles sont alors les recettes de "bonne gouvernance", comme il est de bon ton de dire dans ces milieux où les barbarismes ont la cote, afin de réaliser cet objectif ? S'agissant des sociétés cotées, comme Fortis, toute une série de mécanismes ont été imaginés : meilleure division des pouvoirs (entre les gestionnaires au quotidien et les administrateurs contrôleurs de cette gestion), meilleure répartition des tâches entre dirigeants, multiplication des comités consultatifs censés éclairer les décisions de l'organe de gestion, désignation d'un nombre minimum d'administrateurs "indépendants" dans les conseils des grandes entreprises, renforcement des droits des actionnaires et de l'assemblée générale, etc. Grâce à cette subtile combinaison, les sociétés cotées augmenteraient leurs chances d'être bien gérées ou, plus exactement, d'être gérées au mieux des intérêts patrimoniaux des investisseurs. Comme toute mode, celle du *corporate governance* a engendré un engouement irraisonné : elle est devenue le réceptacle de nouvelles Tables de la Loi devant lesquelles il n'y avait plus qu'à se prosterner.

Quant à savoir de quelles autorités ces règles vouées à assurer un bon gouvernement d'entreprise devaient émaner, il allait de soi que c'étaient les entreprises >>>

elles-mêmes — plus exactement, leurs organisations représentatives —, en l'occurrence les mieux à même de savoir ce qui était bon pour elles. Vive l'autorégulation !, en somme. Pas question, en revanche, d'admettre que la loi étatique vienne s'immiscer dans ces questions. Le droit d'un État — par exemple, le droit belge — n'eût pas été adapté, en effet, aux exigences de souplesse et d'adaptabilité des principes de *corporate governance*.

Or, l'ironie de l'histoire veut que le principal code de *corporate governance* ait été adopté en Belgique à l'instigation de la FEB et ait pour nom... Lippens ! C'est en effet sous les auspices du comte du même nom que ce texte fut rédigé. Grâce à l'application des préceptes contenus dans cet ensemble de principes, de règles et de recommandations, on éviterait à l'avenir les décisions aventureuses, les opérations excessivement risquées, les tentations de gestion somptuaire confinant à la folie des grandeurs. On a vu ce qu'il en a été pour Fortis, au moins pour une décision dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne fut pas accueillie unanimement parmi les analystes financiers (il y en a de sérieux, semble-t-il) : le rachat d'ABN-AMRO et les conséquences, singulièrement en termes d'endettement, que cette opération a fait peser sur Fortis. S'agissant donc d'une des principales sociétés cotées belges, l'autorégulation a d'emblée montré ses insuffisances, d'abord parce que ses thuriféraires mêmes ne s'appliquaient pas à eux-mêmes les principes qu'ils édictaient pour les autres (ainsi du comte susmentionné, qui refusa de se retirer de son poste en dépit de la limite d'âge conseillée dans le code de la FEB et s'entêta à continuer à présider le conseil d'administration), ensuite parce que les équilibres institutionnels mis en place n'ont pas obtenu — loin de là ! — les résultats escomptés.

Au moment où le sauvetage de Fortis prend des proportions ubuesques, qui nous révélera ce que les codes de *corporate governance* garantissent en matière de responsabilité réelle des dirigeants ?

Première leçon donc : s'il y eut des erreurs de gestion et si des garanties nouvelles doivent être apportées en ce domaine pour l'avenir, c'est à l'État de prendre des lois nouvelles, et si des fautes ont été commises, c'est encore aux juridictions de l'État qu'il appartiendra de trancher. Ce qu'on veut signifier par là, c'est que les mécanismes de l'autorégulation ont montré très rapidement leurs limites ; malgré ses défauts, malgré sa rigidité, malgré sa dimension parfois punitive, la loi étatique reste encore, dans le domaine économique, le moyen le plus efficace pour imposer les exigences jugées nécessaires (à tort ou à raison, c'est une autre question) pour améliorer l'organisation institutionnelle des entreprises.

II. La réglementation des marchés

Depuis plusieurs mois maintenant, il est de bon ton de parler de la "crise des marchés". Cette expression n'a toutefois aucun sens car les marchés ne fonctionnent pas tout seuls (est-il même besoin de rappeler ce truisme ?). Céder à un tel anthropomorphisme, c'est oublier — consciemment ou non — que le marché n'est rien d'autre qu'un agencement, certes aléatoire, de volontés humaines, de décisions humaines, donc de possibles défaillances humaines. Or, dans l'optique d'un libéralisme bien

compris, la liberté ne saurait aller sans responsabilité. Par conséquent, les décisions prises sur ce marché, en tant qu'elles ont un effet dommageable, devraient au moins pouvoir être évaluées en termes de responsabilité (avec, le cas échéant, un constat d'"innocence" à la clé, si les conditions juridiques de la responsabilité ne sont pas remplies). Il est, en effet, un peu facile d'invoquer, avec des trémolos dans la voix, la "fatalité de la crise" ou bien les "difficultés du marché", comme si ces événements émanaient exclusivement de divinités malfaisantes acharnées à notre perte. On a là une réminiscence de la pensée magique, propre à certaines peuplades primitives, et il est assez dommage de constater qu'une pensée, le libéralisme économique en l'occurrence, si attachée à la rationalité à l'origine, ait parfois pu dégénérer en une croyance en un mythe prétendument détaché de toute réalité humaine, pour ainsi dire autosuffisant.

Il est vrai, toutefois, qu'en pratique, la mise en œuvre de la responsabilité des acteurs sur les marchés est parfois difficile à concrétiser : tant de transactions, tant de micro-décisions, tant de contournements, tant d'arrangements... Où situer le point d'imputation de la responsabilité ?

C'est en raison de cette difficulté que les mécanismes *a posteriori* de la responsabilité ont été renforcés par une procédure en quelque sorte *a priori* de régulation des marchés. Certains marchés jugés sensibles, comme les marchés bancaires et financiers, sont, depuis plusieurs décennies déjà, surveillés par des autorités administratives indépendantes, dont la mission consiste précisément à contrôler leur fonctionnement correct et le respect d'un certain nombre d'exigences en termes de loyauté et de transparence des opérations. À l'origine même, ces différents marchés avaient été segmentés de manière étonnante afin d'éviter la confusion, jugée dangereuse, entre plusieurs catégories d'activités. Ainsi, dès 1933, le *Glass-Steagall Act*, adopté dans la foulée de la crise de 1929, a imposé aux États-Unis une stricte séparation entre l'activité de banque de dépôts (l'activité de crédit au sens usuel du terme) et celle de banque d'investissement (centrée autour d'opérations sur valeurs mobilières et produits dérivés). Les marchés bancaires et financiers étaient en outre soumis au contrôle de la SEC (*Securities and Exchange Commission*).

Ce modèle a été peu ou prou importé en Belgique, avec la création, en 1935, de la Commission bancaire (devenue, depuis lors, Commission bancaire, financière et des assurances) et la scission juridique entre, d'une part, les banques de dépôts et, d'autre part, les sociétés à portefeuille.

Or, les trente dernières années ont été une période de remise en cause profonde de ce modèle : les marchés financiers se sont internationalisés, voire «déspécialisés», et les entreprises actives sur ces marchés ont diversifié leurs activités, au point de remettre en cause les grandes séparations héritées de la crise de 1929. Dans cette perspective, les législateurs ont assoupli les réglementations pour permettre à leurs organismes bancaires ou financiers d'affronter la concurrence internationale. Par ailleurs, les autorités de contrôle, parfois (souvent ?) influencées par le pouvoir politique, tout entier acquis à l'époque aux vertus de la libéralisation et de la concurrence, >>>

ont peut-être eu tendance à baisser la garde, en tout cas à pratiquer un contrôle moins intense, de crainte d'être accusées de bureaucratisme et de dirigisme.

Cette flexibilisation du régime juridique des marchés bancaires et financiers et cet assouplissement du contrôle des autorités de régulation ont probablement contribué aux excès à l'origine de la crise actuelle.

Deuxième leçon donc : ici encore, l'État — tout au moins la puissance publique (si tant est qu'émerge un jour une véritable structure de pouvoir supranationale) — est appelé à reprendre la main, d'une part, en remettant sur le métier l'organisation juridique des marchés bancaire et financier et de leurs différents segments et, d'autre part, en renforçant l'efficacité, la compétence et les pouvoirs de contrôles des autorités de régulation, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles n'ont guère vu venir la tempête. À preuve : la Commission bancaire, financière et des assurances en Belgique ne s'est pas manifestée par un à-propos exceptionnel durant les événements de la crise.

III. Défaillances privées et deniers publics

Les récents événements démontrent cet indémodable atavisme des entreprises — Fortis en tête — qui consiste à se tourner vers l'État quand les choses vont de mal en pis. Et celui-ci, bonne poire — ses excellences ministérielles fussent-elles libérales (pardon : réformatrices) —, n'hésite jamais à mettre la main au portefeuille : un nouvel avatar de la privatisation des bénéfices et de la socialisation des pertes en somme, à quoi tend à se réduire, dans de telles circonstances, le capitalisme. Cette situation est probablement liée au discrédit jeté, depuis le début des années 1980, sur toute immixtion de l'État dans l'économie. Discrédit au demeurant partagé par l'ensemble des partis politiques de gouvernement : ainsi, c'est un gouvernement auquel prirent part les socialistes qui privatisa le secteur public du crédit au début des années 1990. Et c'est à cette privatisation que la *success story* (enfin... jusqu'à une date récente) du groupe Fortis dut de commencer : ce dernier ne s'est-il pas en partie construit, en effet, sur la reprise de la vénérable Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (la CGER), l'une des premières institutions publiques de crédit, créée en 1865 ?

Ironie de l'histoire, c'est sous les auspices d'un ministre des finances libéral (pardon : réformateur) — *bis repetita* — que Fortis Banque est retournée dans le giron de l'État. Toutefois, loin de signer le retour en grâce de l'intervention publique dans l'économie, l'opération n'a pour but que d'éviter la faillite de la plus grande banque du pays et, ce résultat obtenu, de rétrocéder la participation de l'État au secteur privé (à BNP-Paribas, en l'espèce). L'idée même d'une banque publique paraît désormais saugrenue, voire dangereuse. Là encore — et nonobstant les déclarations

en sens contraire de quelques huiles socialistes isolées —, un très large consensus existe à ce sujet dans la classe politique belge.

Or, si, loin de se cantonner à ce rôle purement négatif, l'État (ou plutôt, ceux qui pensent l'État ou le gèrent) tentait de concevoir à nouveaux frais son rapport au marché, ne serait-ce pas un bénéfice (certes fort lointain) de la crise actuelle ? On constate il est vrai un certain regain d'intérêt depuis quelques mois à l'égard des théories keynésiennes et du rôle de l'État dans l'économie. Toutefois, s'agit-il, ici encore, d'une mode éphémère ou entend-on réellement se pencher sur cette question des rapports entre le marché et l'État de manière sérieuse ?

Troisième leçon donc : l'État n'est pas nécessairement nocif lorsqu'il endosse le costume d'opérateur économique. D'abord, il est l'instance vers laquelle on se tourne quand les affaires vont mal et qu'il faut sauver les meubles. Ensuite — et peut-être surtout —, la crise actuelle et les modalités du sauvetage de Fortis appellent une revalorisation du rôle de la puissance publique dans la sphère économique. Encore cette revalorisation ne va-t-elle pas sans difficultés : les contraintes budgétaires, le contrôle européen des aides d'État, un certain discours toujours méfiant à l'égard des pouvoirs publics, tout cela appelle sans doute une grande prudence. Il n'en reste pas moins qu'une réflexion approfondie devrait être menée sur le sujet.

IV. Conclusion : une montée en puissance du modèle français de gouverne- ment de l'économie ?

Ces premières leçons convergent toutes vers un enseignement commun : une plus grande présence de l'État (par ses lois, par des autorités administratives, par des prises de participation) dans l'économie. Or, n'est-ce pas là ce qui fait la spécificité du modèle français de gouvernement de l'économie ? Modèle séculaire qui plus est, puisqu'on le retrouve déjà au temps de Colbert, et peu marqué idéologiquement en fin de compte, puisqu'il se situe aussi bien dans la tradition de la droite (en particulier, du gaullisme) que de la gauche françaises. Même un Nicolas Sarkozy a retrouvé des accents keynésiens et colbertistes : c'est dire !

Si le modèle français doit nous intéresser, c'est donc aussi dans la conception que, depuis plusieurs siècles, il se fait des rapports entre la puissance publique et le marché. Ce faisant, il sera peut-être possible de substituer aux discours fatalistes et mythiques d'un certain libéralisme économique une pensée qui, sans renier le marché, introduit la dimension de la volonté humaine, voire du volontarisme politique.

**Wallonie-France est la seule revue d'information
et de réflexion pluraliste qui prône
le retour de la Wallonie dans la République française**

Pris sur le vif

Pierre Mélot

J'aime beaucoup les histoires vraies. C'est sans doute la raison pour laquelle je lis peu de romans. Un tort, diront certains, car on y découvre de multiples facettes de la vie. Soit, je m'incline devant cette observation de bon sens. En revanche, la presse de qualité, l'histoire, les biographies et les monographies sur des sujets variés ou d'actualité m'apportent une information d'une telle richesse que ma curiosité et mon plaisir s'en trouvent largement satisfaits. Voilà la réponse que je viens de faire à un inconnu avec lequel une conversation inattendue — et sur quel sujet ! — s'est nouée devinez où ? Au café "Au Bureau" (ça ne s'invente pas !) de la petite ville méridionale française qui me voit fréquenter ses commerces et ses institutions depuis qu'a sonné, pour ma belge de femme et moi (aussi belge qu'elle), l'heure de la retraite.

Ce qui a suscité cet aveu relativement intime ? Une question, une simple question que m'a adressée sans façon ce quidam amateur de causerie, consommateur comme moi d'un thé-journal-au-bistrot, interpellé par la mort d'un écrivain rapportée par son édition "Ardèche méridionale" du *Dauphiné Libéré*. Puis, sans transition, l'œil et l'oreille aux aguets : « Mais vous n'êtes pas d'ici, vous ? » Eh non, monsieur, ma terre de naissance, c'est la lointaine Belgique. « Lointaine, lointaine, c'est vous qui le dites ! Il se pourrait qu'elle se rapproche de nous, la Belgique. C'est vrai, ce qu'on dit ? On parle de l'éclatement de votre pays... » On en parle, on en parle, en effet. Et on pourrait même dire qu'on s'y active ! Surtout au Nord du pays. « Ah, racontez-moi ça ! Moi, c'est pas comme vous,

j'adore les romans, surtout les romans historiques. Les grandes fresques mouvementées, où les rois se sauvent par les souterrains... Dites, vous allez le guillotiner aussi, votre roi ? » Pas si vite, pas si vite ! Plutôt que de le guillotiner, il faudrait songer à le descendre de son trône... « Bon, d'accord, mais si j'en crois ce qu'on dit à la télé, il n'en a plus pour longtemps avant la culbute. Il paraît que vos Flamands veulent sa peau. Et qu'ils sont prêts à lui payer des vacances prolongées pour qu'il s'en aille... » Ma parole, vous m'avez l'air pas mal informé ! Informé ? Pas tant que vous croyez. On va dire, intéressé.

Et voilà comment a démarré, sur un ton badin, un exposé historique et politique réclamé par ce citoyen curieux et ouvert de la ville d'Aubenas, petite cité pas même sous-préfecture (mais qui le mériterait !), centre d'un vaste bassin de vie s'élevant en terrasses verdoyantes jusqu'aux Cévennes environnantes. Alors, la Belgique, une préoccupation des Cévenols ? À Aubenas en tout cas, le sujet est tout chaud puisque vient de s'ouvrir la 9^e semaine de découverte des communautés intitulée cette année « *Invitation à la Belgique* ». Concerts, films, expositions, conférences, dégustations de spécialités des nordiques contrées wallonnes et flamandes vont se succéder dans différents hauts lieux culturels de la ville à l'initiative de la municipalité et avec la collaboration d'"immigrés" belges de bonne volonté.

Une bonne heure s'écoule pendant laquelle j'arrose mon attentif auditeur d'événements historiques, de données économiques, de références

démographiques, linguistiques ou religieuses, la gorge heureusement humectée par les lipton-citron que nous nous offrons mutuellement. Peu d'interruptions sinon pour se faire clarifier l'un ou l'autre point échappant à son cartésianisme bien français. En le regardant m'écouter, je ne peux m'empêcher de penser avec pitié : quel mérite ! Arrêtons là les explications ! Je vais le tuer à coup d'érudition exotique...

Puis, comme pour me relancer, une question fuse, la dernière peut-être : « *Mais, dites-moi : en fin de compte, quel intérêt avez-vous, Wallons, Flamands et, maintenant, Bruxellois, à vivre ensemble ? Et : estimez-vous que chaque communauté a des chances égales dans cette espèce de... triangle des Bermudes ?* » Attention, lui dis-je, nous ouvrons là un chapitre où vous allez peut-être me trouver subjectif...

« *Justement, c'est ça qui m'intéresse : votre avis, particulièrement votre avis de Wallon.* » Alors je vais vous faire une proposition : donnons-nous rendez-vous ici « Au Bureau » la semaine prochaine, même jour, même heure, pour une autre "séance de travail". Je vous apporterai un document concis, que je vous commenterai bien sûr. Vous y trouverez quelques exemples d'inégalités assez criantes dont nous, Wallons, estimons être victimes dans la Belgique actuelle... et sans pouvoir y remédier. « *Entendu, à lundi prochain. Ne me faites pas faux bond !* »

P.-S. : Ce récit est une histoire vraie. (Article intégrant les rectifications orthographiques proposées par l'Académie française en 1990).

Deux exemples majeurs d'inégalité des chances entre francophones et néerlandophones (en Belgique)

1^{er} exemple

1. Sur le plan démographique :

(derniers chiffres officiels publiés arrondis à la dizaine de milliers la plus proche) :

- 6.160.000 Flamands (réputés) néerlandophones
- 150.000 Bruxellois (réputés) néerlandophones (+/-)
- 6.310.000 néerlandophones
- 3.460.000 Wallons (réputés) francophones
- 850.000 Bruxellois (réputés) francophones (+/-)
- 4.310.000 francophones

N.B. : Ces données chiffrées sont forcément approximatives, raison d'être de la précision (réputés) apportée ci-

dessus. La Flandre estime, depuis 1962, avoir intérêt à pratiquer la politique de l'autruche pour ne pas faire apparaître officiellement le nombre réel et non négligeable de francophones habitant en Flandre. À défaut de recensement linguistique, on ne dispose, dès lors, que des résultats électoraux (puisque les partis politiques sont unilingues) pour établir une estimation de l'importance des communautés linguistiques respectives. Mais ces résultats sont suffisants pour donner une idée du déséquilibre existant entre francophones et néerlandophones vivant sur le territoire belge. (N.B. : ces chiffres intègrent dans la population francophone les 70.000 habitants de l'Est de la Belgique — la Communauté germanophone — parmi lesquels quelques milliers de francophones non dénombrés séparément).

Conclusion :
avantage aux néerlandophones ; désavantage aux francophones.

Explication : dans le système démocratique, c'est la loi de la majorité qui est en vigueur et profite donc aux néerlandophones (cf. vote récent à la Chambre néerlandophones contre francophones dans le différend sur la scission ou non de l'arrondissement bilingue de Bruxelles/Hal/Vilvorde).

2. Sur le plan linguistique :

200.000.000 locuteurs francophones réels dans le monde (+ 600.000.000 locuteurs seconds ou occasionnels)

22.000.000 locuteurs néerlandophones réels dans le monde (16.000.000 Néerlandais + 6.000.000 Flamands). (+ 28.000.000 locuteurs seconds ou occasionnels).

Conclusion :
avantage aux francophones ; désavantage aux néerlandophones.

En réalité, cet avantage pour les francophones n'est qu'apparent. Le déséquilibre numérique en défaveur des néerlandophones se change très vite en un avantage politique considérable (cf. explication ci-dessous).

Explication :

1. les membres des grandes communautés linguistiques ("grandes" sur le plan numérique, économique, politique, culturel, etc., ou sur tous ces plans à la fois) ne sont guère motivés par la connaissance des langues étrangères, peu utiles à leurs yeux (exemple : France, Grande-Bretagne, États-Unis). Ils savent que "les autres" (c'est-à-dire les membres des communautés linguistiques plus "petites") feront l'effort d'apprendre leur langue, parce que dominante. L'avantage initial (parler à titre de langue maternelle une langue forte et répandue, donc pouvoir évoluer en de nombreux endroits du globe sans avoir à fournir d'effort supplémentaire pour apprendre d'autres langues) se mue en désavantage : ne pouvoir communiquer directement avec des communautés linguistiques plus petites. Cette situation n'est pas exclusivement belge, mais constitue un phénomène universel parfaitement connu et bien compréhensible. La loi du moindre effort !

2. les membres des petites communautés linguistiques, par contre, ressentent très tôt dans leur existence la nécessité de se tourner vers les langues étrangères : il y va souvent de leur bien-être voire, carrément, de leur survie économique et/ou politique. (cf. Flandre du XIXe siècle à l'égard du français jusqu'aux années 1960 ; pays de l'Europe de l'Est à l'égard de l'allemand surtout avant l'émergence de l'anglais, pays scandinaves à l'égard de l'anglais depuis très longtemps, etc.). Le désavantage initial (être né dans une communauté linguistique de petite taille, donc ne pouvoir communiquer qu'avec peu de gens à l'aide de sa langue maternelle) se mue en un avantage inestimable puisqu'il permet de développer une motivation très forte pour l'apprentissage des langues étrangères, clés de l'ouverture à autrui. En rapprochant les avantages et les désavantages des francophones et des néerlandophones sur ces deux plans essentiels en politique (les plans démographique et linguistique), on s'aperçoit que les néerlandophones ont l'avantage sur les deux plans et que les francophones ont les désavantages, eux aussi, sur les deux plans...

3. Si l'on ajoute, dans cette comparaison des avantages et des désavantages des deux communautés, la particularité, belge cette fois, qui veut qu'elles se partagent le même État restreint, on comprendra que l'une — la néerlandophone — a les meilleures cartes en main pour pénétrer l'autre — la francophone —, lui imposer sa vision des choses (c'est-à-dire sa loi, ses produits, sa langue au détriment d'autres langues plus porteuses, etc.) et non l'inverse...

Imaginer que le rapport de forces démographique et/ou linguistique nécessaire à l'inversion de cette situation préjudiciable aux francophones puisse se modifier à l'échéance du XXI^e siècle ou même des siècles suivants relève de l'aveuglement et de la sottise ! Il faudrait, pour provoquer ce retournement, un effondrement cataclysmique de la population francophone dans le monde couplé à une progression vertigineuse de la culture néerlandophone, bouleversements qui ne paraissent ni l'un ni l'autre imaginables.

2^e exemple :

Sur le plan du commerce extérieur :

En Belgique, la plus grande part des produits importés et exportés passent par des entreprises établies autour des ports flamands (Anvers, Zeebruges, Gand) et de l'aéroport (national, mais en fait situé en région flamande) de Zaventem. Pour s'en convaincre, il suffit de rechercher la localisation du siège des importateurs/exportateurs (le plus souvent exclusifs) de produits tels que : matières pondéreuses, carburants et combustibles, matériaux, véhicules, produits chimiques, médicaments, appareils électriques et électroniques, photographiques, outillage, machines, etc., la liste est longue.

Cela signifie concrètement que :

1. l'importateur/exportateur, comme tout commerçant normalement constitué, prélève son bénéfice sur les produits qu'il commercialise (vers ou en provenance de l'ensemble de la Belgique) ;
2. l'importateur/exportateur, majoritairement flamand, s'entoure de services (d'une manière assez compréhensible majoritairement flamands) pour effectuer les nombreuses tâches qui découlent de la commercialisation des produits importés/exportés (stockage, emballage, livraison, transport, service après-vente, dépannage, publicité, assurances, banques, investissements et placements, contentieux, etc.). Tous ces services, qui tombent principalement dans des mains flamandes, procurent un nombre très important d'emplois auxquels, bien entendu, les francophones auront difficilement ou modérément accès. Ce quasi-monopole flamand contribue à creuser le déséquilibre profond entre néerlandophones et francophones en matière de taux de chômage. En plus, des impôts divers sont payés (directement ou indirectement) à la Région Flamande sur les revenus de tous ces services, salaires, etc.

Conclusion : les importateurs/exportateurs flamands jouissent de deux immenses avantages dont les francophones ne jouiront jamais :

1. les ports maritimes et l'aéroport de Zaventem sont situés en territoire flamand (donnée géographique intangible) ;
2. le bilinguisme néerlandais/français presque obligé des importateurs/exportateurs flamands (expliqué ci-dessus dans l'exemple n° 1) leur permet de couvrir l'ensemble du territoire national (donnée linguistique intangible). >>>

Conséquence :

Les francophones, dans leur double position de «perdants» démographiques et linguistiques, sont condamnés à une position quasi exclusive de «clients» — celui qui paie —, plus largement de dépendants, et rarement de «fournisseurs» — celui qui encaisse.

Question cardinale :

Cette situation de double minoration qui s'impose aux francophones (pas seulement belges) vivant sur le territoire de la Belgique est-elle amendable dans le cadre étroit de l'État belge ? On peut toujours rêver...

Présence de la Belgique en Ardèche

La semaine belge organisée par la municipalité d'Aubenas du 2 au 8 février dernier a connu un franc succès. On y a vu se produire quelques figures marquantes de la scène artistique belge telles que William Dunker (blues en wallon), James Deano (rap), Elastic Aristo (mime clown), Aurelia et David Linx (jazz), Elvis GhettoBlaster (rock) ou du monde du cinéma (documentaire sur les frères Dardenne). On a pu y admirer également des œuvres picturales (Louis Joos, Jean François) et plastiques (LAB[au]) ou encore y entendre des lectures présentées par des acteurs locaux. Nos félicitations aux organisateurs enthousiastes et compétents !

Une remarque tout de même. On veut bien admettre que le jumelage déjà ancien de la ville d'Aubenas avec la commune flamande de Zelzate crée de la proximité et implique une certaine "orientation" de la part des organisateurs albenassiens. On veut bien comprendre le jeu d'équilibriste, souvent réussi d'ailleurs, auquel ils ont dû se prêter pour l'établissement de la programmation, vu le climat délicat qui règne en Belgique. Mais quand même, pourquoi cette débauche de décors exclusivement flamands ? Ces affiches vantant sélectivement le tourisme en Flandre et à Bruxelles à l'espace convivial "La Baraque" ? Ces gaufres uniquement bruxelloises et cette soirée gastronomique dédiée au seul waterzooï à la gantoise ? Nos amis d'Aubenas ont-ils oublié que la Wallonie est un ancien morceau de France ?

On y a entendu aussi un conférencier discourir à sa façon sur le thème accrocheur "La Belgique crève-t-elle ?". Même sous forme de question, le slogan assassin et trivial du *Vlaams Blok/Belang* reste bien reconnaissable... Le nom de l'orateur : Geert Van Istendael, ancien présentateur du JT

flamand, poète et auteur d'ouvrages sur la Belgique (*Le labyrinthe belge*). D'entrée de jeu, l'ancien journaliste de la VRT prend position : «*la Belgique ne crévera pas ; elle est même un exemple pour l'Europe.*» Pas moins ! Il exprime aussi sa sympathie pour le roi et la royauté (attitude peu commune dans le paysage flamand !) et balaie d'innombrables siècles d'histoire de Belgique (Ah, Pirenne, que ta présence est encore douce !) à grands coups d'exemples puisés pêle-mêle dans le passé flamand pétri de frustrations non encore digérées. Ce que ce champion de la cause flamande (sous de mielleuses déclarations d'attachement à la Belgique) n'avait pas prévu, c'est la présence dans la salle, parmi un public réceptif, d'un citoyen belgo-français (carte de séjour à l'appui) qui n'entendait pas laisser passer sans réagir quelques erreurs et omissions historiques et linguistiques monumentales. Qui n'entendait pas, au contraire des premiers intervenants, se contenter d'une gentille question qui aurait permis à l'orateur de rebondir encore et encore sur son exercice favori : l'étalement lancinant de ses positions flamandes.

Il était indispensable, en effet, de mentionner à grands traits ce que la conférence avait gommé (à l'image de l'histoire officielle enseignée en Belgique) : à savoir qu'une grande partie de l'est de la Belgique (flamande comme wallonne), en l'occurrence la principauté épiscopale de Liège (État quasi indépendant de 980 à 1794 entretenant des liens assez lâches avec le Saint Empire romain germanique) ne pouvait être tout bonnement englobée dans l'histoire du Brabant et de la Flandre et n'avait pas vécu non plus sous le régime bourguignon (sauf la courte période indécluse de 1468 à 1477), ni espagnol, ni autrichien. Que ces territoires (pratiquant,

à côté des dialectes wallon, lorrain et picard usuels, la langue française dès le XIII^e siècle) avait adhéré à la République française lors de l'avènement du régime français en 1795, au contraire du centre et de l'ouest de l'actuelle Belgique, incorporés à la France par les armes. Indispensable également d'expliquer aux auditeurs français pourquoi les Belges francophones n'avaient guère d'attrance pour la langue néerlandaise (parlée à leur façon par les Flamands), langue ne menant à peu près nulle part mais les emprisonnant, souvent avec leur confondante complicité, dans le carcan belge. Interloqué par ces précisions inattendues, le conférencier n'a pu que bredouiller une vague réponse pour tenter de s'exonérer de ses "oublis", puis disparaître sans s'attarder, laissant l'intervenant poursuivre les mises au point requises au milieu d'un cercle de Français et de Belges très intéressés...

Pierre Mélot

Interviewé par *Le Vif/L'Express* (26.12.08), M. Rudy Demotte l'a avoué : il est tout ça à la fois !



BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

L'intégration en France

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

L'importance des migrations dans le monde ne cesse de croître, particulièrement du Sud au Nord, résultant soit d'un appel à une main-d'œuvre extérieure, soit de l'accueil de réfugiés. Il s'ensuit l'apparition de difficultés complémentaires : l'intégration de ces populations et leur apprentissage du français, lorsqu'elles choisissent la France.

Un Français sur trois, dit-on, se connaît un ancêtre plus ou moins lointain d'origine étrangère. L'immigration actuelle est devenue telle qu'elle justifie des mesures spécifiques et complexes. Jusqu'ici, restant dans le cadre légal français, les mouvements migratoires étaient apparus sitôt après les guerres de 14-18 pour compenser les pertes en hommes, et de 40-45 afin de reconstruire le pays. Aux immigrés belges, polonais, italiens, maghrébins et indochinois de la première vague, ont succédé, vingt-cinq ans après, les espagnols, portugais, africains et surtout maghrébins. Aujourd'hui, la France compte 4,5 millions d'immigrés de plus de 18 ans : 1,5 million provient de l'Union européenne et 300.000 du reste de l'Europe, 1,3 million du Maghreb, 500.000 d'Afrique subsaharienne, et 600.000 d'Asie. On constate que 65 % d'entre eux ne maîtrisent pas le français à leur arrivée.

L'octroi de la carte de résident implique une connaissance suffisante de la langue et des principes généraux régissant la République française. Près de 20 % des demandeurs subissent un refus. C'est sur la base de normes édictées par le Conseil de l'Europe que sont évaluées les compétences linguistiques, qui peuvent être acquises gratuitement à la charge de l'État. Le primo-arrivant se voit proposer un "contrat

d'accueil et d'intégration" lui offrant de 200 à 500 heures de formation linguistique et civique, sanctionnée par le "diplôme initial de langue française" (DILF), unique en Europe. Selon les dernières statistiques, près de 40.000 contrats ont été souscrits par 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Les trois pays du Maghreb représentent 40 % des inscrits, suivis par la Turquie, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal, la Russie, sur un total de cent cinquante nationalités. Le taux d'engagement contractuel est en progression et touche 85 % des immigrés, généralement âgés de moins de 40 ans.

Il est acquis que la réussite de l'intégration des immigrés dépend d'abord de leur connaissance de la langue du pays d'accueil.

La scolarisation des jeunes élèves de nationalité étrangère est également en augmentation, comptant aux derniers relevés 20.000 écoliers non francophones en primaire et 21.000 dans le secondaire.

Des classes d'initiation (primaire) ou d'accueil (secondaire) y dispensent un enseignement quotidien en langue française, les élèves étant inscrits dans la classe ordinaire correspondant à leur niveau. L'accueil dans ces cours linguistiques varie selon les besoins de chacun, mais excède rarement un an. Des leçons de rattrapage en toutes matières sont en outre organisés pour ceux qui n'ont pas été suffisamment instruits dans leur pays d'origine.

L'objectif du "modèle républicain", visant à l'égalité citoyenne en effaçant les origines et la langue premières, était poursuivi principalement par le biais de la scolarisation des enfants.

Leur intégration, par cette socialisation, venait naturellement après quelques années d'école. Ce cheminement a été remis en cause par certains, considérant indispensable le maintien des liens originaires, tant linguistiques que culturels. Paradoxalement, une majorité de parents revendiquait au contraire l'entière assimilation française de leurs enfants appelés à vivre et à travailler en France. Il semble que les nouvelles technologies de l'information, résultant des paraboles TV et d'Internet, aient spontanément résolu le dilemme. Chacun accède désormais comme et quand il veut à sa langue et à sa culture.

Avec les États-Unis, le Canada et l'Australie, l'Union européenne compte désormais au nombre des grandes régions d'immigration. Ce phénomène entraîne diverses conséquences sur nos sociétés qui doivent aussi résoudre les difficultés socio-économiques que les immigrants transportent avec eux. Mais il est acquis que la réussite de leur intégration dépend d'abord de leur connaissance de la langue du pays d'accueil.

France, Belgique (Communauté Wallonie-Bruxelles), Luxembourg, Québec et Canada, poursuivent depuis dix ans l'harmonisation de leurs politiques de gestion de l'intégration, plaçant la Francophonie à l'avant-garde de ce problème difficile.

Source : *État de la Francophonie dans le monde, 2006-2007*. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

DOSSIER



États généraux de Wallonie : examen des rapports des commissions

Jean-Sébastien Jamart,
Maître de conférences à l'Université de Liège

Le 15 janvier 2009, les États généraux de Wallonie ont tenu une conférence de presse à Namur au cours de laquelle leurs initiateurs ont commenté les rapports des différentes commissions d'études, qui ont planché sur l'avenir de la Wallonie. Pour rappel, cette heureuse initiative a été prise en février 2008 par

Jules Gheude, essayiste politique,
Didier Melin, philologue et traducteur,
Thierry Ollevier, professeur d'université,
et Claude Thaysse, maître de conférences,
qui avaient alors lancé le «*Manifeste pour la convocation des États généraux de Wallonie*».

Depuis février 2008, les choses ont bien progressé, avec la mise sur pied de trois commissions d'études sur :

1. un État wallon indépendant ;
2. un État Wallonie Bruxelles ;
3. la réunion à la France.

Les rapports des commissions d'étude (1) constituent le premier exercice du genre et pourront donc servir d'outils de référence. Ils devraient permettre aux "forces vives" de la Région wallonne de se prononcer rapidement, et en toute connaissance de cause, sur la voie d'avenir à emprunter. Car, citant J. Gheude, président des États généraux de Wallonie, dans son introduction aux différents rapports : «*la pire des choses en politique est de se laisser surprendre et de devoir réagir dans l'improvisation.*»

1. Commission

Un État wallon indépendant

Installée en août 2008 et coordonnée par Claude Dejale, la commission d'études *Un État wallon indépendant* a pour objectif de référencer de manière objective les éléments à charge et à décharge susceptibles de permettre aux forces vives de Wallonie de se prononcer en toute connaissance de cause sur cette solution.

Les travaux de cette Commission relèvent qu'un État wallon indépendant serait plausible dans le contexte européen actuel. En effet, la Wallonie compte 3.435.000 habitants. Au sein de l'Europe des 27, onze États disposent d'une population de 400.000 à 5,4 millions d'habitants, dont certains bénéficient d'un bon niveau de vie, comme le Danemark, la Finlande, l'Irlande et le Luxembourg. Parmi certains aspects étudiés par cette commission, relevons-en deux particulièrement éclairants : y a-t-il une identité wallonne suffisante pour un État-nation et quelle solidarité, quelle sécurité sociale y aurait-il dans cet État wallon indépendant ?

Avec quelle identité et quelle culture ?

À l'issue des travaux de cette Commission, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a désaccord quant à l'existence d'une identité et culture wallonnes suffisamment fortes pour servir de fondement à un État-Nation autonome.

Jules Gheude relève à juste titre que depuis près de trente ans, la question de l'identité et de la culture wallonnes est à l'origine d'une querelle passionnée entre "communitaristes", ceux qui défendent la Communauté française de Belgique, et "régionalistes", qui souhaitent le

démantèlement de cette Communauté au nom d'une identité et d'une culture wallonnes propres. Il pense comme François Perin qu'il ne peut être question de mettre en doute le caractère éminemment français de notre identité.

Par contre, le *Manifeste pour la Culture wallonne*, signé par quelque 200 personnalités en 1983 n'allait pas vraiment dans ce sens : «*Nous ne pensons pas que la Communauté française de Belgique nous représente et nous définit véritablement ; celle-ci nous semble une notion hybride et artificielle qui n'est de nulle part. La Communauté française de Belgique aggrave la dépendance culturelle des Wallons par rapport à des centres qui leur sont extérieurs. Elle ne peut que réduire le pays wallon à une province culturelle francophone.*» Pour François Perin, ce manifeste ne pouvait pas être pris au sérieux : il n'y a pas de culture wallonne. La culture wallonne, c'est la culture française, car nous sommes, nous, les Wallons, une fraction de l'État hors de la République française.

Pour des "régionalistes" comme le dramaturge Jean Louvet, à l'origine de la présentation le 16 septembre 2008 d'un *Libre blanc pour la Wallonie*, «*la maîtrise et la gestion par la Wallonie des compétences culturelles au sens large — à savoir l'enseignement, la recherche, les politiques culturelle, sportive et sociale, les médias et les relations internationales — sont un facteur indispensable à la définition d'un véritable projet de développement cohérent et intégrant les dimensions économiques, sociales, environnementales, éducatives et culturelles. (...) La Wallonie doit récupérer dans ses compétences tout ce qui touche à son image symbolique, à sa culture comprise au sens large. Comment pourrait-elle réussir ce tour de force d'unijambiste : se relever en s'appuyant sur l'économique seul, sans pouvoir utiliser le levier du socioculturel ?*»

Avec quelle économie et quelle solidarité ?

Pour Michel Quévit, la question de l'appartenance de la Wallonie, comme État indépendant, à la Zone Euro ne semble pas poser de problèmes majeurs dans la mesure où le nouvel État wallon adhérerait à l'UE, à ses traités et resterait dans la zone euro (2). Quant à la sécurité sociale d'un État wallon, il émet de sérieux doutes sur sa générosité eu égard aux fondamentaux économiques d'un État wallon.

En effet, la Wallonie possède actuellement un PIB/hab en dessous de la moyenne européenne (niveau 89 par rapport à une moyenne de 100). Son niveau de développement économique, même dans le contexte de l'ouverture aux nouveaux États membres et de celui de la fédéralisation du pays (transfert au gouvernement wallon de la plupart des compétences économiques) ne s'est pas amélioré significativement en 10 ans malgré l'injection massive des Fonds structurels européens (5 milliards d'euros en 15 ans pour la seule province du Hainaut où l'on constate que le PIB/hab n'a pas significativement augmenté). Pour M. Quévit. «*la Wallonie est quasi au même niveau que le Nord—Pas-de-Calais suivi de la Lorraine et que la situation de ces deux régions ne s'est guère améliorée dans le cadre de la politique économique de l'État français ! Cela laisse préfigurer aussi qu'un rattachement de la Wallonie à la France ne modifierait pas significativement la* >>>

situation économique et sociale de la Wallonie. On ne voit pas en quoi la politique industrielle française profiterait mieux à la Wallonie qu'aux deux autres RETI françaises !»

Un État wallon indépendant rencontrerait au moins dans l'immédiat (horizon de 5 à 10 années) deux problèmes liés — 1. à la perte des avantages financiers liés au système actuel de la solidarité interrégionale émanant du budget de l'État fédéral et — 2. à la difficulté à maintenir le financement de son modèle social à son niveau actuel.

La Wallonie tire actuellement avantage de deux types de solidarité interrégionale, l'un venant de la Flandre et l'autre venant de Bruxelles. Cela conduit Quévrit à considérer que l'avenir du système social de la Wallonie doit passer nécessairement par une solidarité avec Bruxelles et que la Wallonie a tout intérêt à s'inscrire dans le schéma d'une confédération Wallonie-Bruxelles plutôt que dans celui d'un État indépendant si elle souhaite, notamment, maintenir le niveau élevé de ses prestations de sécurité sociale.

La perspective de la création d'un État wallon indépendant renforcera la nécessité de revoir les critères et modes de financement de la sécurité sociale dans son ensemble. Cela soulèvera inévitablement des questions sociétales importantes liées à la solidarité des personnes dans le cadre d'une disponibilité financière réduite et à la contribution du niveau d'intervention de l'État dans ces systèmes. Trois domaines importants de la sécurité sociale devront subir des mutations importantes qui risquent d'être moins avantageuses pour les bénéficiaires dans le court et moyen terme :

1. le système d'allocations de chômage, notamment le maintien des systèmes de chômage de longue durée et leurs conditions d'octroi ;
2. les systèmes de prépensions, notamment les montants de leurs allocations, leurs conditions d'accès et leur durée dans un contexte de maintenance de taux d'emploi très bas ;
3. le régime des pensions : augmentation de l'âge de la retraite, modes de financement et leur impact budgétaire étant donné l'augmentation de la longévité de la population.

2. Commission Un État Wallonie-Bruxelles

Joseph Dôme a assuré la coordination de la commission d'études *Un État Wallonie-Bruxelles*. Cette commission relève qu'en cas de démantèlement de la Belgique, cet État pourrait s'imposer naturellement, au nom de la langue et de la culture. L'union des Wallons et des francophones de Bruxelles, la force que cette union engendrerait, pourrait être de nature à développer la conscience d'un avenir partagé, d'une solidarité évidente. Mais il relève que cette nouvelle entité souveraine ne constituerait certes pas une nation, vu les spécificités des deux Régions. Se poserait aussi la question de l'organisation institutionnelle : fédérale ou confédérale ? Une confédération permettrait sans doute de préserver davantage le caractère et l'autonomie de chacune des Régions. Est-il bien réaliste d'envisager un tel État ? Celui-ci serait-il économiquement viable ?

Une conscience nationale pourrait-elle un jour en résulter ? Parmi tous ces éléments évoqués, relevons-en deux qui posent d'importants problèmes de cohésion ou de stabilité pour cet État "Belgique continuée" : les disparités économiques entre la Wallonie et Bruxelles et le problème de la continuité territoriale.

De profondes disparités économiques...

Sur le plan économique, d'emblée, un chiffre-clé : Bruxelles et Wallonie réunies sont plus riches que la Flandre. Selon les chiffres de 2006, le PIB par habitant en euros est de 25.734 en Flandre et de 26.330 pour l'entité

Wallonie-Bruxelles. La Flandre a donc tout à craindre de la création d'un tel État et il est vraisemblable qu'elle fera tout pour empêcher ce scénario.

Mais force est de constater de profondes différences socio-économiques entre la Wallonie et Bruxelles. Dimensions territoriales contrastées : Bruxelles = 161 km² ; Wallonie = 16.800 km². L'économie bruxelloise est davantage orientée vers les services, principalement les activités bancaires et les administrations publiques. La concentration de grandes et moyennes entreprises est plus importante à Bruxelles. Alors qu'en Wallonie, il y a une concentration plus forte de très petites entreprises. Le produit intérieur brut par habitant à Bruxelles est 2,8 fois plus élevé qu'en Wallonie...

De plus, s'il existe un lien linguistique évident et une proximité culturelle entre la Wallonie et Bruxelles, il convient de souligner que, sur le plan économique, la Wallonie n'est pas le partenaire exclusif de Bruxelles. La Flandre est ainsi le principal partenaire commercial de chacune des deux autres Régions. Mais il n'en reste pas moins que des complémentarités se manifestent entre la Wallonie et Bruxelles et qu'il est, dès lors, indiqué de rechercher les moyens de les valoriser au bénéfice mutuel d'un État commun. Le développement de l'hinterland économique de Bruxelles ne peut que contribuer à favoriser le développement de la Wallonie. Dans ce scénario donc, la Wallonie ne serait valorisée que comme "hinterland" économique de Bruxelles. Le point positif d'un État Wallonie-Bruxelles serait une simplification de la complexité institutionnelle actuelle sur le plan économique (Société Régionale d'Investissement de Wallonie, Société Régionale d'Investissement de Bruxelles, Société de Développement pour la Région de Bruxelles). Il permettrait la création de structures communes. Tout en tenant compte des intérêts divergents des deux Régions, on devrait donc tendre vers plus de concertation et de coordination et encourager davantage le pragmatisme. Un État Wallonie-Bruxelles devra non seulement accentuer le Plan Marshall mais aussi le renforcer, notamment en matière éco-technologique (augmentation de l'efficacité énergétique du logement, création d'un pôle de compétitivité "énergies renouvelables", etc.).

Et deux sérieux problèmes territoriaux...

Avec Bruxelles, se pose alors inévitablement la question des frontières et de la continuité territoriale avec la Wallonie. La Commission Wallonie-Bruxelles constate que les frontières d'un nouvel État sont fixées selon le principe de *l'uti possidetis*, ce qui veut dire «tu posséderas comme tu as possédé». En d'autres termes, une entité, lorsqu'elle devient indépendante, conserve le territoire qu'elle possédait auparavant. Nous comprenons ici directement l'importance du dossier BHV. BHV est non seulement un arrondissement électoral pour la Chambre, pour le Sénat et pour le Parlement européen, mais aussi un arrondissement judiciaire. BHV enjambe l'actuelle frontière linguistique et qui rend, lors de la scission du pays, l'application de *l'uti possidetis* plus difficile. Dans l'éventualité où les francophones abandonneraient BHV, il serait difficile de prétendre par la suite que *l'uti possidetis* ne pourrait pas s'appliquer pour aligner d'éventuelles frontières d'État exactement sur les frontières linguistiques — donc régionales. C'en serait fini de la continuité territoriale entre Bruxelles et la Wallonie.

L'élargissement du territoire de l'actuelle Région bruxelloise pour permettre une continuité territoriale avec la Wallonie serait une priorité pour le nouvel État Wallonie-Bruxelles. Toutefois, on peut douter de cet élargissement dans le cadre belge.

Personnellement, je doute même qu'une fois le divorce effectif, il y ait consultation des populations de toutes les

communes des deux Brabant et de la frontière linguistique pour exprimer leur choix d'appartenance régionale, soit à la Région bruxelloise, soit à la Wallonie, soit à la Flandre. Même si les consultations populaires sont souhaitables, force est de constater qu'il n'y a pas eu de consultation populaire en Europe pour fixer des frontières d'État depuis plus de 60 ans. De plus, le rapport de la Commission Badinter en 1992 sur la Yougoslavie, rendu au nom de l'Union européenne, a consacré l'*uti possidetis* pour les frontières administratives internes yougoslaves, et a fait fi des populations. En reconnaissant les frontières administratives internes comme celles de futurs États indépendants, cette Commission Badinter a donné, sans le vouloir, le feu vert aux "transferts de populations" ou, pour parler en termes plus durs, aux "nettoyages ethniques". L'arrondissement BHV et ses suites sont donc pour moi un fameux écueil pour un futur État Wallonie-Bruxelles. Dans l'hypothèse du pire, cet État (confédéré) saura-t-il protéger les populations francophones de la périphérie bruxelloise ?

Regrettons aussi que la Commission d'études Wallonie-Bruxelles "brade" le territoire du futur État Wallonie-Bruxelles en prévoyant que, s'ils le souhaitent, les Germanophones recevraient les compétences régionales relatives à leur territoire. La Communauté germanophone deviendrait de ce fait un micro-État indépendant ! Prenons alors garde qu'à ce moment, les droits de la minorité francophone soient respectés aussi bien que le sont actuellement en Wallonie les droits des germanophones.

Personnellement, je crains que, si la Wallonie lâche un jour les territoires des cantons de l'Est, très vite elle ne doive faire face à un irrédentisme allemand sur une ville wallonne comme Malmedy, arrachée en 1918 à l'Allemagne qui l'avait annexée en 1815, alors que sa population était wallonne. La Wallonie a démontré qu'elle était suffisamment protectrice de ses minorités néerlandophones et germanophones pour ne pas envisager de se dépecer elle-même...

3. Commission La réunion à la France

La Commission *La réunion à la France* a rendu le rapport le plus volumineux et le plus élaboré. Installée en août 2008 et coordonnée par notre ami Paul Durieux, cette commission avait pour objectif de référencer de manière objective les éléments à charge et à décharge susceptibles de permettre aux forces vives de Wallonie de se prononcer en toute connaissance de cause sur l'alternative d'une réunion de la Wallonie à la France, dans l'hypothèse d'un démantèlement de l'État belge.

Le rapport a examiné de façon bien ordonnée les systèmes français et belge dans les 5 domaines suivants :

1. Enseignement

Jean-Luc Lefèvre relève de profondes différences entre l'enseignement en France et en Wallonie : durée des différents cycles d'études, programmes scolaires, épreuve comme le baccalauréat inexistant en Wallonie, accès à la profession d'enseignant, rémunérations des enseignants. De telles différences ne seront pas supprimées d'un coup de baguette magique le jour où la Wallonie deviendra française. Mais il sera nécessaire de prévoir une transition en douceur qui, durée des cycles d'enseignement oblige, sera longue : 14 ans.

2. Santé

Le Docteur Jean Lorusse s'est penché sur les systèmes de santé belge et français. Il relève que les dépenses de santé sont comparables en France et en Wallonie et que le niveau qualitatif des soins et l'accès à ceux-ci est compa-

nable. Mais il existe de profondes différences entre les systèmes de santé sur le plan de l'organisation (structure de l'assurance maladie, rôle des mutuelles) et de l'accès aux soins (montant des honoraires, quote-part du patient). Il relève que « *la Belgique est quelque peu empêtrée dans ses gouvernements multiples. L'éparpillement des compétences est de nature à générer des conflits et à ralentir l'exécution des tâches* » et redoute que le « *rattachement s'accompagne plutôt de problèmes dans l'organisation de l'assurance soins de santé et surtout dans le chef de nos mutuelles politisées et puissantes* ».

3. Législation sociale

Michel Pieret a réalisé une étude sur la législation sociale en France et en Wallonie. Là encore, il faudra passer à de profondes adaptations de notre système en cas de réunion à la France. Sur le plan des relations sociales, la concertation "à la belge" est plus poussée qu'en France et le taux de syndicalisation beaucoup plus élevé en Wallonie qu'en France. Les permanents syndicaux sont très bien protégés en Belgique (jusqu'à 8 ans), beaucoup moins en France (12 mois ou durée du mandat).

Sur le plan salarial, M. Pieret note que, si les salaires bruts sont moins élevés en France, le taux d'imposition y étant nettement plus faible, le salaire net y est plus élevé. Autre point où la France est "en retard" sur la Wallonie : l'indexation des salaires n'existe pas. Quant au chômage économique, il est quasi impossible en France et très répandu en Wallonie. La durée de protection du chômeur est limitée à 22 mois en France et est... illimitée en Wallonie.

Les salariés français bénéficient de 5 jours de congés payés en plus que les salariés wallons, mais les jours fériés tombant le week-end ne sont pas récupérables en France. Par contre, le régime des 35 heures est la règle, même s'il y a de possibles modulations annuelles de la durée du travail. En Wallonie, la règle est de 38 heures (3).

La retraite d'un salarié français est complète à 60 ans après 41 ans de cotisation. En Wallonie, il faut 45 années de carrière professionnelle (4) et la retraite ne peut être prise qu'à l'âge de 65 ans.

Personnellement, je retiens de cette étude qu'en Wallonie le travailleur doit travailler plus chaque semaine, et plus d'années, pour bénéficier de sa retraite, alors qu'il est extrêmement bien protégé lorsqu'il a perdu son travail.

4. Fiscalité

Philippe Lange a réalisé une étude comparée sur la fiscalité belge et sur la fiscalité française. Concernant l'impôt sur les personnes physiques, il faut noter que l'impôt sur leur revenu — à bien distinguer de l'impôt prélevé sur les revenus des personnes morales (sociétés, associations) —, se nomme en Belgique « IPP » et, en France, « ISR ».

Ph. Lange note que l'impôt français sur les revenus du travail est beaucoup plus social que le belge. Il est nettement plus favorable aux faibles et moyens revenus. En outre la taxation des gros revenus du travail est sensiblement plus lourde en Belgique qu'en France également (même s'il en va autrement pour les revenus des capitaux et des rentes). Il constate par ce tableau que le gros défaut du système fiscal belge est l'extrême lourdeur de la taxation du travail, alors que les revenus de rentes, capitaux et de la richesse en général sont très peu taxés, voire pas du tout, alors qu'en France, l'impôt de solidarité sur les grosses fortunes existe depuis 25 ans. Cela a pour effet de faire de la Belgique un "paradis fiscal" pour les rentiers en tous genres, alors que les travailleurs salariés comme indépendants subissent une extrême pression fiscale. Avec ce qu'il paie en plus au cours de sa vie professionnelle, le citoyen belge laisse l'équivalent d'un immeuble au fisc...

Voici les taux d'application de part et d'autre en 2007 :

Belgique			France		
de	à	%	de	à	%
0 €	5.780 €	0 %	0 €	5.614 €	0 %
5.780 €	7.100 €	25 %	5.614 €	11.198 €	5,5 %
7.100 €	10.100 €	30 %			
10.100 €	16.830 €	40 %	11.198 €	24.872 €	14 %
16.830 €	30.840 €	45 %	24.872 €	66.679 €	30 %
30.840 €	et plus	50 %	66.679 €	et plus	40 %

Sources : Code IPP belge, et *La Fiscalité, repères pratiques*, par Leveau et Sauvageot, éd. Nathan, France.

L'impôt des sociétés offre un taux apparent fort semblable : le taux normal est de 33 % en Belgique (Isoc) et de 33,3 % en France (IS). Cette affirmation est toutefois à nuancer fortement : en raison de multiples déductions n'exigeant parfois aucune condition, comme les "intérêts notionnels" (déductibilité des intérêts fictifs sur fonds propres du revenu imposable), le taux réel est nettement plus bas en Belgique et flirte avec les 20 %. La France taxe donc plus les grosses sociétés et la Belgique offre un taux réel nettement inférieur à celles-ci, en raison de multiples déductions dont la plus importante concerne les intérêts notionnels.

La TVA est plus basse en France qu'en Belgique : 19,6% contre 21% pour le taux normal, 5,5% contre 6% pour le taux réduit et 2,1% pour le taux super-réduit n'existant pas en Belgique.

Concernant l'achat d'immeubles, en Wallonie, les droits d'enregistrement sont de 12,5% en principe (6% comme taux réduit). En France, c'est une taxe départementale et locale : le département décide de façon autonome son taux entre 1 et 3,6 %, la commune prenant quant à elle 1% et l'État 0,2% pour organiser son administration. Ici aussi, on le constate, la situation est très nettement plus favorable en France (entre la moitié et le cinquième de la taxation en Wallonie selon les régions et départements concernés).

Institutions politiques

Des études descriptives des institutions politiques en France et en Wallonie ont également été réalisées par les États généraux. Je renvoie les lecteurs au rapport pour les détails. Ce qui nous intéresse ici, c'est plutôt comment passer d'un système institutionnel à l'autre en douceur et en tenant compte des spécificités de la Wallonie.

L'ancien président du Parlement wallon, **Willy Burgeon**, propose une solution qui s'inspire du statut spécial accordé à la Corse en 2002. Il note que le fédéralisme, tel qu'il existe en Belgique, perdrait peut-être de sa nécessité historique à partir du moment où la confrontation Flandre-Wallonie disparaîtrait. Il compare les budgets des régions et départements français à ceux de nos régions et provinces. Il constate que les moyens financiers dévolus en Belgique aux régions et provinces sont plus importants, mais qu'en France l'État central contribue encore énormément au développement territorial. De plus, l'autonomie régionale est une revendication des grandes Régions en France et il est clair que nous ne sommes pas au bout de l'évolution. L'arrivée de la Wallonie renforcerait la tendance. Quant à la Communauté française de Belgique, même si Bruxelles accompagne la Wallonie dans la réunion avec la France, la Communauté, exigence flamande à l'origine, sera mise en question. Le rapprochement

Région-Communauté est nettement en cours et le rattachement signifierait la disparition de la Communauté et une simplification des institutions.

Pour W. Burgeon, la Wallonie pourra espérer obtenir des statuts spéciaux et des mesures transitoires. La raison voudrait que les négociations puissent se dérouler dans la sérénité et non dans le sauve-qui-peut. Son souci est de rendre la Wallonie institutionnellement plus efficace (cf. le sort de la Communauté française et la suppression éventuelle des Provinces comme des Départements en France), donc de balayer devant notre propre porte. Il note à juste titre que, de toute manière, les institutions, si les principes démocratiques sont respectés, intéresseront moins les citoyens que la protection sociale, la défense du pouvoir d'achat et la qualité de la vie.

Conclusion

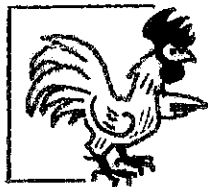
C'est un travail de grande qualité qui a été produit là par les États généraux de Wallonie. Qui était absolument nécessaire pour que le "rattachisme" sentimental et politique devienne plus réfléchi et plus concret. Il était temps que notre mouvement se dote de véritables études scientifiques sur le "comment" du rattachement. L'action politique ne suffit pas, participer aux élections non plus, il fallait pousser la réflexion aussi loin que le font les États généraux de Wallonie. Le rapport de la Commission d'études *La réunion à la France* nous donne ainsi d'excellentes pistes à cette fin et doit servir de base à l'action politique future des partis wallons. J'espère que les États généraux continueront leurs activités de réflexion et qu'un jour le mouvement rattachiste se dotera ainsi d'un centre d'études qui alimentera notre réflexion. Chaque courant politique en Wallonie à son centre d'études. Je verrais bien le nôtre s'appeler "**Centre François Perin**", si notre mentor en politique et illustre Professeur à l'université de Liège nous autorise un jour à donner son nom à autre chose qu'à un amphithéâtre !

(1) Nous ne donnons ici qu'une synthèse des rapports des trois commissions. L'intégralité des rapports est disponible pour 15 euros à verser au compte 001-5637343-70 des États généraux de Wallonie en mentionnant en communication « Pour les 3 rapports reliés ». Un rapport global et plus succinct est aussi disponible sur le site : <http://www.etatsgenerauxdewallonie.net>

(2) Sur cette affirmation, d'ailleurs jamais démontrée, et que nous pensons erronée, voir *Wallonie-France* n° 81, pp. 11-13 et dans ce n° 83, p. 16

(3) Ce qui fait tout de même au bout d'une année 156 heures de différence, soit un mois à travailler en moins en France chaque année...

(4) Soit une différence de 6.240 heures sur une carrière représentant 40 années de travail.



Extraits du 15^e jour du
mois / janvier 2009
n°180, mensuel de
l'Université de Liège :

Technologies et risques potentiels

L'avancée des sciences et les problèmes posés par les nouvelles technologies qui en découlent (réchauffement climatique, questions d'éthique posées par les biotechnologies, effets des champs électromagnétiques, etc.) interrogent à la fois les responsables politiques et scientifiques.

« Dans les années 1980, nous dit Pierre Delvenne (aspirant FNRS-dép. de science politique), la plupart des pays d'Europe occidentale ont jugé utile de se doter d'un office parlementaire d'évaluation technologique (ou Technology Assessment - TA) (...) »

En Belgique, il n'existe qu'un seul instrument d'évaluation technologique institutionnalisé auprès du Parlement flamand : le viWTA, créé par décret en juillet 2000. Sa mission est double : fournir aux parlementaires flamands des études scientifiques objectives et indépendantes sur des technologies pertinentes et stimuler le débat public relatif à la science et la technologie.

Au sud du pays, la Wallonie avait déjà confié en 1994 à son Conseil de la politique scientifique (CPS) une mission de réflexion et d'action dans le domaine de l'évaluation des choix technologiques. Mais, à la différence de l'initiative flamande qui fut couronnée de succès, le CPS décida en 2002 de ne plus remplir cette mission de Technology Assessment, à la fois par manque de visibilité, d'envie et de leadership» (C'est nous qui soulignons).

Mais pas d'affolement ! Cette lacune de la Région wallonne est en passe d'être comblée grâce à l'initiative de la députée Joëlle Kapompolé, soutenue par d'autres députés wallons (1) et par la ministre Marie-Dominique Simonet. Le CPS de notre Région entend donc se doter d'une nouvelle mission d'évaluation des choix technologiques — et de leurs conséquences ! Il y a certes du pain sur le planche et « le succès ou l'échec de cette initiative tiendra notamment dans l'indépendance politique, financière, éditoriale et institutionnelle de cette nouvelle structure ».

Comme d'habitude, le Flandre précède et la Wallonie suit. Heureusement, le retard se comble.

(1) Toutes les informations sur le site www.spiral.ulg.ac.be/gouvernance_et_technology_assessment_08/

2009 : année de l'astronomie à l'ULg

Quatre siècles de découvertes de l'Univers se sont écoulés depuis qu'en 1609, Galilée observa le ciel avec sa lunette, rappelle Mme Yaël Nazé, principale organisatrice de l'année internationale de l'astronomie à l'université de Liège. Et de détailler l'apport liégeois aux découvertes récentes répondant à la grande question de la place de l'homme dans l'Univers :

« Liège a bien sûr contribué à cette révolution astronomique toujours en cours, reprend Yaël Nazé. Pour ne citer que quelques exemples récents : tests de télescopes spatiaux au Centre spatial de Liège (XMM, Herschel, Planck), conception d'instruments chez Amos (télescopes auxiliaires du Very Large Telescope au Chili, etc.), découvertes astrophysiques par les chercheurs de l'ULg (aurores planétaires, oscillations d'étoiles, mirages et lentilles gravitationnels, records d'étoiles massives, etc.) »

De plus, trois astronomes liégeois, Emmanuel Jehin, Michaël Gillon et Pierre Magain, ont conçu "Trappist" (Transiting Planets and Planetesimals Small Telescope) qui « traquera les transits de planètes devant les étoiles autres que notre Soleil, en collaboration étroite avec l'équipe suisse du Pr Michel Mayor (1). Le télescope suivra aussi de nombreuses comètes pendant plusieurs mois, afin d'étudier leur dégazage à l'approche du Soleil. »

Enfin, un télescope à miroir liquide (ILMT) de 4 mètres de diamètre, conçu par l'équipe du Pr Jean Surdej (ULg), sera installé en Inde où le ciel n'est pas perturbé par les lumières artificielles.

J. L.

(1) Depuis la détection de la première exoplanète en 1995 par les astronomes suisses Michel Mayor et Didier Queloz à l'observatoire de Haute-Provence, plus de 350 autres exoplanètes ont été repérées. Leur découverte n'a été possible que grâce à l'utilisation d'un spectrographe de très haute sensibilité, inventé par l'opticien français André Baranne, de l'observatoire de Marseille.



De source officieuse, on vient d'apprendre que, découvert, M. George Dobeliou Bush avait proposé ses bons offices à la Belgique.

Au 16, rue de la Loi, M. Herman Van Rompuy s'est exclamé "Deo gratias !", puis a ajouté qu'il voyait là un premier pas vers le rattachement du Texas à la Flandre.

Du côté francophone, c'est sans surprise que l'on a vu les principaux responsables se déclarer enchantés de cette proposition.

M. Elio Di Rupo a dit sa joie de « collaborer bientôt avec le célébritissime Américain qui, lors de ses deux mandats présidentiels, avait toujours préféré la négociation à l'usage de la force ».

Nul doute que, grâce à cette miraculeuse intervention, la *Beldjem* ne renaisse plus grande et plus belle que jamais !

APMars

Conséquences en droit international d'une disparition de la Belgique (suite)

Jean-Sébastien Jamart,

Maître de conférences à l'Université de Liège

Mon article paru dans notre n° 81 a suscité quelques réactions, d'ailleurs souhaitées. Nos lecteurs soulignent à juste titre qu'il y a déjà eu des sécessions d'États qui n'ont pas abouti à mes prédictions "catastrophistes" de la "table rase" en droit international (exemple donné par M. Guy Massenaux) et que la Convention de 1978 avait un article 35 qui remettait en question le principe de la « table rase » (M. Serge Bosquet).

Ma réponse paraîtra surprenante. Nous avons tous trois raison ! Comme me disait un de mes amis rattachistes, demandez un avis juridique à trois juristes et vous aurez cinq avis différents...

M. Massenaux a raison dans son exemple, car les règles qu'il décrit avaient cours jusqu'en 1950. Ensuite, avec la décolonisation, les États nouvellement indépendants ont exigé le principe de la "table rase". Ce principe a été appliqué à chaque prise d'indépendance. Comme il ne plaisait pas aux puissances colonisatrices (qui voulaient notamment conserver des avantages économiques avec leurs anciennes colonies), on a adopté la Convention de 1978 et son article 35 qui atténue fortement la portée de la "table rase", et qui selon M. Bosquet s'appliquerait alors à une "petite Belgique" continuée avec les bonnes nouvelles que cela implique : appartenance automatique à l'Union européenne, à l'ONU et à la zone Euro. Bingo !

Mais la "botte secrète" est celle-ci : la Belgique n'a pas ratifié la Convention de 1978 sur la succession d'États en matière de traités internationaux, ni la Convention de 1983 sur la succession d'États en matière de biens, d'archives et de dettes ! Dès lors, les règles

contenues dans ces conventions, et qui sont dérogoires à la nouvelle coutume de la "table rase", issue de la décolonisation (coutume appliquée aussi par les pays issus de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie), ne s'appliquent pas à la Belgique ni aux éventuels États successeurs. On en revient au principe de la "table rase" pour les pays qui n'ont pas ratifié ces conventions.



Dès lors, comme maître de conférences à l'université de Liège en Droit international public, je ne peux qu'utiliser mes compétences pour donner à nos hommes politiques quelques conseils de bon sens. Il faut se préparer au pire. Il faut donc éviter le vide juridique de l'après-Belgique sur le plan international. Et le pire, ce serait notamment une sécession flamande avec, comme résultante, une "petite Belgique continuée" qui, en vertu du principe coutumier de la "table rase", ne serait pas automatiquement membre de l'Union européenne, ni de la zone euro, ni des Nations Unies...

Comme la Belgique n'a pas ratifié la Convention de 1978 et a voté contre la Convention de 1983, il en résulte que les garanties que ces deux conventions donneraient à une "Belgique résiduelle" ne seront pas d'application. Par conséquent, son appartenance à l'UE, à la zone euro ou aux Nations Unies ne serait pas automati-

que, mais serait soumise à l'approbation préalable des organisations concernées en application de leurs actes constitutifs. Et rappelons que, pour l'appartenance à la zone euro, les conditions économiques et budgétaires fixées par le traité d'Amsterdam sont loin d'être remplies par cette éventuelle "petite Belgique", surtout en ces temps de crise économique.

Nos élus francophones devront, comme préalable à toute réforme de l'État, ratifier la Convention de 1978, puis celle de 1983...

En conclusion, sans jouer aux matamores, nos élus francophones devront, comme préalable à toute réforme de l'État, ratifier la Convention de 1978, puis celle de 1983. Cela permettra d'éviter un "vide juridique" en cas de sécession flamande et permettra de tester la "bonne foi" flamande.

Si la Flandre n'a pas l'intention de faire sécession, elle n'a aucune raison de s'opposer à ces deux exigences. Et cela permettra à la Belgique de ne pas être dans ce domaine une "hors-la-loi internationale" et d'éviter les longues négociations qu'ont connues les États successeurs de la Yougoslavie qui n'ont signé un Accord de succession d'État que le 29 juin 2001, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Treize ans après les sécessions slovène et croate ! Treize ans d'incertitudes juridiques pour les ex-Yougoslaves ! Puisque la Yougoslavie n'avait pas ratifié les conventions de 1978 et 1983...



Pour ou contre la Belgique française

par Claude Demelenne (1)

Maintenant doit grandir ensemble ce qui est fait pour vivre ensemble, Willy Brandt (cité p. 133).

D'emblée, le constat est posé : «*La Belgique est en voie de disparition (minée) par les autonomistes flamands. [...] Les prochaines élections belges, le 7 juin 2009, pourraient être les dernières*» (p. 7). C'est ainsi que le rédacteur en chef de l'hebdomadaire belge francophone *Le Journal du Mardi*, Claude Demelenne, s'adresse aux citoyens français, à qui il destine son dernier ouvrage, *Pour ou contre la Belgique française*. En effet, l'inéluctable divorce par consentement mutuel entre des Belges qui «*ne sont plus d'accord sur rien*» (p. 13) ne sera pas qu'une affaire intérieure. Ce sera aussi une affaire européenne – l'Union s'y impliquera afin de prévenir un «*effet boule de neige*» sur l'Écosse, la Catalogne ou l'Italie du Nord. Et «*surtout une affaire française (parce que) le pays des droits de l'homme ne peut rester insensible aux discriminations dont sont victimes les Belges francophones*», mais aussi en raison de «*l'identité française de la Wallonie, réalité trop longtemps occultée*» (p. 25).

En un saisissant raccourci, C. Demelenne résume l'histoire de la Belgique, cet État «*mal né*», aujourd'hui «*en état de mort clinique*» (pp. 31 et 19), à celle du mouvement flamand, depuis ses premières revendications de parité linguistique jusqu'à ses menées purificatrices présentes et passées, non sans rappeler que le français fut aussi la langue de la bourgeoisie flamande, dénoncer la minoration politique plus que centenaire dont souffre encore la Wallonie, entre autres au plan économique, et exposer la «*quadrature du cercle*» flamingante (p. 57) : une Flandre indépendante avec Bruxelles comme capitale et surtout comme vitrine internationale. Bref, la Belgique n'est plus qu'une fiction dont la seule raison est Bruxelles, ses richesses et son prestige, que la Flandre hésite à sacrifier à l'autel de son indépendance, mais «*plus pour longtemps*» (p. 57), d'autant que les Belges francophones semblent enfin résolus à ne «*plus vivre à genoux (et) à prendre leur destin en main*» (p. 58).

Or, ceux-ci «*ne cultivent aucun sentiment national de substitution au sentiment belge*» (p. 20), cependant qu'ils partagent avec leurs voisins français langue, culture et système de valeurs. Si de plus en plus de Wallons et de Bruxellois font «*le choix de la France*» (p. 58), observe C. Demelenne, il n'en demeure pas moins que «*[ce] scénario [...] ressemblera à une course d'obstacles*» (p. 60). Tout d'abord, l'Union européenne risque de se poser «*en gendarme du statu quo*», c'est-à-dire de la préservation des apparences belges, afin que ne s'ouvre pas «*la boîte de Pandore des sous-nationalismes*» (p. 63). En outre, il est à craindre que le retour de Bruxelles à la France ne soulève guère l'enthousiasme des chancelleries européennes, en raison de l'importance internationale d'une ville à laquelle la Flandre n'acceptera jamais de renoncer, sinon contrainte et forcée. D'autre part, la France ne rechignera-t-elle pas à contourner la loi républicaine pour conserver aux Flamands de Bruxelles leur statut de «*minorité la mieux protégée d'Europe*» (p. 72) ? *Last but not least*, l'état de santé économique de la Wallonie hypothèque la solution réunio-niste, de même que l'existence dans l'opinion publique d'un sentiment belge par principe hostile à la France et l'opposition de ceux qui préféreront rester les premiers chez eux que de devenir des mandataires politiques de second rang à Paris.

Mais «*une réflexion plus approfondie permet de relativiser, sinon d'écarter, la plupart [de ces] objections*» (p. 60). En effet, à tout prendre, ne vaut-il pas mieux, pour l'Europe, une France élargie, même à Bruxelles, et une Flandre indépendante au nationalisme apaisé, plutôt qu'une Belgique éclatée en deux ou trois entités en conflit pour le contrôle de sa capitale ? Au demeurant, la volonté populaire primera, rappelle l'auteur : «*On voit mal au nom de quelle logique les Européens [lui] feraient barrage*» (p. 93). En outre, l'Union bénéficierait dans son ensemble de pareil «*rééquilibrage franco-allemand*» : n'a-t-elle pas besoin «*d'États Nations forts pour imposer sa marque à la mondialisation ultralibérale*» (p. 92) ? Quant à la crainte belge que la France ne phagocyte la Wallonie et Bruxelles, il y a lieu de noter que les modalités de la réunion sont multiples, du rattachement pur et simple à la libre association, de même que les statuts possibles, de type alsacien, corse ou poly-nésien, de la future Belgique française ; ses spécificités seront donc préservées selon les vœux des Wallons et des Bruxellois, et les droits de sa minorité flamande, garantis, sans que la République, plus souple que

l'État jacobin de jadis, n'ait à renier ses principes fondateurs. Enfin, la santé économique de la Wallonie ne cesse de s'améliorer depuis l'an 2000 – le *Financial Times* ne vient-il pas de la classer au 5^e rang des régions européennes les plus attractives pour les investisseurs étrangers ? –, tandis que le produit intérieur brut bruxellois par habitant est un des plus élevés de l'Union.

La France et la Belgique française retireront maints avantages de leur réunion : pour la France, le renforcement de son poids en Europe et de celui de la francophonie dans le monde ; pour la Wallonie et Bruxelles, un statut approprié au sein de la République, un projet mobilisateur, une vraie démocratie, la solidarité des autres régions françaises et l'élargissement de Bruxelles à sa périphérie : grâce à l'appui de la France et à l'arbitrage de l'UE, la population des communes «*à facilités linguistiques*» du Brabant flamand devrait pouvoir plébisciter son avenir bruxellois et français, assure l'auteur, lequel méconnaît, toutefois, la règle de droit international public d'application en l'espèce, selon laquelle *uti possidetis, ita possideatis* («*Comme vous avez possédé, vous continuerez à posséder*» – d'où la nécessité stratégique de maintenir l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde). En sus de ces avantages, leur retour à la France emportera la normalisation des relations de la Wallonie et de Bruxelles avec la Flandre : «*Si ces deux régions créaient un ou deux États confettis, la Flandre revancharde ne leur faciliterait pas la vie. Au contraire, l'État flamand indépendant normalisera ses relations avec la France élargie. David ne provoquera pas Goliath* » (p. 113).

«*Le miracle belge n'était qu'un miracle*», conclut C. Demelenne, non sans avoir fait un sort aux mensonges belgicains selon lesquels «*sans la Belgique, place au chaos*» (p. 128), «*si tous les Belges étaient bilingues, la vie serait belle*» (p. 123) ou «*les querelles entre Flamands et Wallons sont une affaire de politiciens*» (p. 120).

«*Ultime tentative de sauvetage d'un État moribond, le fédéralisme belge a échoué*», ajoute-t-il (p. 132) : il dissimulait, en fait, une logique dissolutive. Mais «*la création d'une petite Belgique wallo-bruxelloise serait une folie*» (p. 132) : «*Elle souffrirait des mêmes handicaps que la Belgique en perdition d'aujourd'hui : identité floue, État faible, rivalités internes sur fond de dualité perpétuée*», cette fois-ci entre Wallons et Bruxellois (p. 81).

Et le rédacteur en chef du *JDM* de citer l'ancien chancelier allemand, feu Willy Brandt : «*Maintenant doit* >>>

grandir ensemble ce qui est fait pour vivre ensemble» (p. 133). La politique n'est-elle pas l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ?

Essai tonique, clair et concis, écrit dans un style net et direct, *Pour ou contre une Belgique française* s'adresse au public français, peu au fait de la réalité belge ; en cela, cet ouvrage s'avère d'une utilité précieuse. Mais il convient tout autant à un public belge souvent guère mieux informé et soumis, en outre, au feu constant de la propagande belgicaine. Si la démonstration de Claude Demelonne souffre parfois de raccourcis et si quelques uns de ses propos paraissent un peu outrés, son parler vrai est rafraîchissant. Ra-
fraîchissant et surtout salutaire !

François Detif

(1) Paris, éd. le cherche midi, 2009, 144 pp.

La France doit-elle annexer la Wallonie ?

par Claude Javeau (*)

En quelque sorte, ce livre arrive à son heure : en effet, il lance, par la bande, la campagne des élections régionales. De l'auteur, sociologue réputé, on connaissait déjà ses grandes qualités de plume et un peu moins ses indéniables sentiments français. Il retrace, en 125 pages, l'histoire des Belges depuis 1830.

Pouvons-nous toutefois faire quelques réserves ? Fallait-il, par exemple, employer dans le titre le mot "annexer" lorsqu'on voit comment la plupart des historiens belges ont connoté ce terme de façon négative ? À notre sens, il n'y aura pas d'annexion à la manière de l'*Anschluss*, plutôt une réunion ou, pour mieux dire, des retrouvailles. Un titre beaucoup plus positif aurait pu être : "Faut-il réunifier la France ?".

Une deuxième réserve : il est surtout question de la Belgique et beaucoup moins de la Wallonie, citée seule dans le titre. Ainsi, Claude Javeau évoque moins les bienfaits du rattachement de la Wallonie à la France, que les brimades subies par les Flamands à l'époque de la Belgique tenue par la bourgeoisie francophone. Une troisième et dernière réserve : l'auteur ne tente pas d'expliquer comment pourrait se faire la

«réunification française» et ne donne pas d'arguments en sa faveur. C'est pourtant là un exercice auquel le talentueux sociologue de l'ULB aurait pu se livrer. Certes, il est parlé d'un statut de «TOQ» (territoire d'outre-Quiévrain), solution qui nous apparaît... un peu étrange !

Mais trêve de remarques, le point positif de l'ouvrage est ailleurs : il s'adresse sans doute davantage au public français qu'au belge. Si les "rattachistes" de la première heure, comme le sont beaucoup de nos lecteurs, apprendront peu, le public français, lui, pourra affermir son jugement sur la fin inéluctable de l'État Belgique. Ne serait-ce qu'à ce titre, l'auteur doit être chaudement remercié.

(*) Éd. Larousse/Collection «À dire vrai», 9,90 € (prix TTC France), 11,10 € (prix belge).

Wallonia Nova

est un trimestriel de bonne facture, créé par Pierre Dulieu en 2006. Il a pour objet de développer un thème sur la Wallonie dans chaque numéro. En général, la revue revient sur les racines wallonnes et s'adresse plutôt à un public féru d'histoire. Il s'agit là d'une des rares revues consacrées entièrement à la Wallonie, à ses racines mais aussi à son avenir. Nous ne pouvons qu'en conseiller la lecture (1). 2009 étant l'année mondiale de l'astronomie, *Wallonia Nova* a décidé, dans le dernier numéro, de parler de notre futur industriel et économique : la conquête spatiale.

Dans son éditio, P. Dulieu rappelle qu'un Wallon, Jacques Henrard (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur), a pu donner son nom à un astéroïde. Mais le plus grand Wallon dans le "domaine spatial" est assurément le chanoine Georges Lemaître qui, dans les années 1930, a donné une théorie solide de la naissance et de l'expansion de l'univers. Cette théorie, dite du "big bang", a été, jusqu'à présent, validée par toutes les découvertes ultérieures. L'exploration de l'espace est une grande aventure de notre temps. Soutenues par des programmes européens ambitieux, de nombreuses firmes wallonnes se sont imposées parmi les meilleures dans leur domaine. Elles contribuent au rayonnement de la Wallonie dans le monde. La Région wallonne a soutenu activement le redéploiement de l'Euro Space Center à Transinne et la création, à proximité, d'un incubateur de jeunes entreprises appelé le Galaxia. Les jeunes passionnés par l'espace y trouvent des occasions de découvertes et de contacts extraordinaires.

Jean-Sébastien Jamart

(1) Abonnement d'un an : 25 euros pour 4 numéros, à verser au compte 001-4153034-55. Contact: info@edico.be site : <http://wallonia-nova.be> Rue Tillieux, 43 à 5100 Jambes, tél. : 081/30 28 35.

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

Aucune substance consommable n'a la même complicité que le vin avec la parole. Il délie les langues en rendant les buveurs bavards ou poètes selon leurs talents. Savoir le boire ne consiste pas seulement à le savourer, mais aussi à en parler...

1. Un vin qui n'a pas de défaut majeur et procure un plaisir léger, sous-entendu qui n'est pas un grand vin est :

A : agréable

B : plaisant

C : honnête

2. Quand un vin a une puissance aromatique intense, on dit qu'il :

A : est long

B : a de la longueur

C : s'allonge

3. S'il est très faible en alcool, un vin est dit :

A : insipide

B : mouillé

C : aqueux

4. La première étape de la dégustation se nomme :

A : l'attaque

B : l'aspect

C : l'apparence

5. Un vin limpide où la lumière laisse des reflets est qualifié de :

A : brillant

B : étincelant

C : lumineux

Solution p. 27

Huy à la trappe !

1er février, bulletin du temps sur Arte (19h27) : les relevés ont été faits à... Hoi (Belgique)



Ignorance des services de cette télévision franco-allemande ou insidieuse influence flamande ?

LA NOUVELLE



ALLONIE LIBRE

Voyons clair pour être forts

Quel État, quel gouvernement, quelle participation ! Sans que nul ne bronche, un ministre flamand (régional, il est vrai) garantit l'impunité aux bourgmestres qui n'organiseront pas les élections de juin parce que leur lion n'a pas encore avalé "BHV". Au plus haut niveau de ce qu'on n'ose plus appeler le pouvoir, règne la paralysie de l'action et de la décision (le sauvetage de Fortis ne fut qu'une exception, face à l'imminence d'un cataclysme). De parti à parti, même dans la majorité, c'est à qui tapera le plus fort sur les autres. La zizanie se faufile même entre letermistes et rompuyistes dans le CD&V, entre progressistes et socialistes dans ce qu'on appelait le SP.A, entre petits vassaux et grands satrapes à l'étoile pâlisante dans le PS et le CDh, entre pro- et anti-Aernoudt dans le MR. Ne demandez plus les programmes, ne cherchez plus les idéaux. On se bat dans la cour des grands pour des pourcentages de voix à sortir des urnes (en dépend l'occupation des meilleurs fauteuils du régime) et, dans celle des petits, pour des places au râtelier du fond de l'étable. Ce n'est pas que les gens du Système soient pires que leurs devanciers, c'est que le Système est au-delà de son cycle. Il tourne à vide avec, autour de lui, des masses de citoyens désabusés, tandis que s'éloigne d'elles la notion de bien public dont elles reçoivent si peu d'exemples.

Ce qui reste dans toute sa force et ne tolère aucun oubli, c'est l'antagonisme des Communautés. Pendant quelques mois, les belgicains ont cru, ou essayé de faire croire, que les dévastations de la crise financière le ramèneraient aux proportions d'un simple bobo. Eh bien, elles ne font que le durcir. Ce qui était vrai en temps plus calme l'est encore plus dans la tempête. Les Flamands — de gauche et de droite — ont raison de faire observer que leur situation diffère profondément de la nôtre et que toutes deux requièrent un traitement spécifique. L'aide de leur gouvernement à la KBC vient encore de montrer qu'ils n'attendent plus que l'on cesse de belgifier à l'étage fédéral. Et de démontrer qu'ils sont déjà indépendants financièrement, en attendant le reste. M. Reynders en a félicité l'équipe de M. Peeters. Mais pourquoi lui et ses pairs francophones n'en tirent-ils pas la juste conclusion pour Bruxelles et la Wallonie ?

Le reste ? C'est un sac d'inquiétudes pour les Wallons qui pensent. Nos partis résistent sur la ligne BHV et c'est très bien. Mais combien de temps s'ils ne répudient pas le postulat du maintien d'un État belge ? Se souvient-on qu'il y a à peine plus d'un an, ils se disaient tranquillement installés dans l'immobilisme parce qu'ils n'étaient "demandeurs de rien". Ils en sont aujourd'hui à se triturer les méninges pour choisir la formule confédérale la mieux ajustée à leur désir de Belgique. Il est vrai que leurs patrons ne se font plus guère d'illusions sur l'issue finale, mais ils l'ajournent tant qu'ils peuvent. Leur en faut-il de songes pour se dé-

fendre, comme Chateaubriand au seuil de la tombe "contre cette horde de vérités qui s'engendrent dans les vieux jours" ! Qui s'engendrent ? Non, elles sont bien là, immuables et plus brillantes que n'importe quelle vision onirique. Quiconque s'est convaincu, dans leur lumière, que la Belgique ne vit plus que de vains regrets, sinon du délire, de quelques responsables, a le devoir de hâter la fin qu'appelle — de plus en plus fort — la nécessité.

Il faut entrer hardiment dans la négociation avec la Flandre. J'évite le mot dialogue qui implique à la fois la recherche et la possibilité d'un équilibre des intérêts, paisiblement consenti par les deux parties. Je ne crois plus à ce concours de bonnes volontés. Trop de contraires séparent désormais nos Communautés pour que l'on s'abandonne à un espoir irénique et, si l'on en est là, les capitulations antérieures des francophones y sont pour quelque chose : elles ont rétréci l'espace de manœuvre des interlocuteurs. Je crois à la permanence du vieux dilemme des francophones : céder encore ou préparer la rupture. Je crois à l'autodétermination — unilatérale par définition — et je prévois qu'elle aura lieu dans un grand fracas de querelles et peut-être de violences ponctuelles. Pourquoi négocier, alors ? Parce que notre peuple a encore besoin d'explorer quelques chemins de traverse avant de trouver la juste voie de son destin. Il peut d'ailleurs en sortir des arrangements ponctuels utiles à la solution finale. Mais que la Wallonie n'espère plus rien de la mythique "solidarité nationale", ni Bruxelles d'une Flandre renonçant à en faire sa capitale et consentir à son élargissement. Ce que nous voulons devenir, c'est nous-mêmes qui devons l'accomplir et nous ne l'aurons pas sans échanger quelques horizons avec l'intrusif voisin du nord. Bon nombre de nos politiciens le savent au fond d'eux-mêmes, mais peu osent repousser la fêrule de leurs belgicains de séides. D'où leur en viendra l'audace ? D'une Berezina électorale, d'une secousse de l'opinion publique, ou du franchissement par la Flandre de la ligne de l'intolérable ? Je n'en sais rien. Je ne sais que ce que tout le monde peut voir : comme la IV^e République en 1958, le régime belge est à la merci d'une chiquenaude.

Pour l'heure, nous avons surtout droit au spectacle bien peu tonique des coups de Jarnac que se portent le PS et le MR. On en bâillerait comme devant n'importe quelle passe d'armes de la politique politicienne si un singulier remous dans les rangs bleus ne nous mettait aux aguets. Soit qu'il s'inquiète d'être étrillé sur sa droite, soit qu'il cherche fébrilement des forces nouvelles pour terrasser l'adversaire rouge, M. Reynders s'efforce d'appâter M. Rudy Aernoudt qui remue la broussaille sur ses terres. Mais ce personnage est un ultra du néo-libéralisme, idéologie déjà peu porteuse naguère en Wallonie et dont l'actuelle

crise financière dissipe les dernières apparences de validité. Cela donne de quoi murmurer aux libéraux raisonnables. En outre, ce Flamand cultive le regret de l'unitarisme tout en ayant sur Bruxelles des vues trop semblables à celles des partis traditionnels de la Flandre. Il fait donc se cabrer le FDF qu'il arrache à son conditionnement alimentaire en lui éclairant la perspective d'une désertion en masse de ses électeurs. Logiquement, M. Reynders devrait renvoyer son interlocuteur au désert de la marginalité, en dépit des conseils que lui décochent, comme des flèches empoisonnées, les séides de la Conférence trilatérale. Mais où se niche la logique dans notre paysage politique ?



Pour un peu, la tristesse aidant, on se prendrait d'indulgence pour les menées électorales de la NVA dans le sud. Après tout, elle du moins veut la fin de l'État belge. Mais aux conditions de la Flandre. Pour faire affaire avec elle, il faudrait faire une croix sur la coopération wallo-bruxelloise et accepter des partages d'actifs fédéraux en rapport avec la boulimie nordiste.

Heureusement, la confiance de la Wallonie en elle-même s'est remise à grandir. L'opinion séparatiste se fortifie et s'élargit comme en témoigne une floraison de livres et d'articles dus parfois à des plumes dont on n'attendait ni renfort ni réconfort. Nos grands journaux semblent s'ouvrir aux courriers des patriotes. De là à dire franchement dans leurs rédactions que l'histoire belge tire à sa fin, il y a encore... de la marge. C'est que la pression sur eux n'a pas disparu. Le désolant limogeage de Dorothee Klein et d'Isabelle Philippon au *Vif/L'Express* en est l'illustration la

plus récente. Et souvenons-nous de la suppression de l'émission *Arguments* sur la 1^{re} chaîne de radio.

Ainsi, graduellement, la différence de vision sur la Belgique entre-t-elle dans la grande fracture entre le sentiment populaire et la politique professionnelle. Aucune officine de conservation et de réaction ne peut plus endormir les jeunes générations avec les mythes dont on bérçait les anciennes pendant qu'on les dépouillait. Les choses auront bientôt assez mûri pour que se mette en place une expression civique assez puissante pour susciter le basculement décisif. Si douloureuse qu'elle soit, la crise économique et financière y concourt, car elle est faillite de mauvais bergers autant que de banques et d'entreprises. Puisse le peuple de la Communauté française aborder le rivage du monde nouveau entièrement nettoyé des pensées qui lui ont tant nui !

Jacques Rogissart

La situation politique au jour le jour

■ **15 décembre** — *Le Soir* dévoile le rapport de synthèse du groupe de réflexion Wallonie-Bruxelles, institué en septembre 2007 et coprésidé par Mme Antoinette Spaak (MR) et M. Philippe Busquin (PS). Ils se prononcent pour le maintien d'un lien institutionnel entre les deux Régions, quitte à revoir leurs compétences et celles de la Communauté française (mais ils ne disent pas trop comment), souhaitent une simplification administrative (mais laquelle ?) et rappellent la nécessité d'une soudure territoriale entre le centre et le sud. Près de 40 personnalités, dont la moitié issue de la société civile, ont planché pendant plus d'un an pour déboucher sur ces généralités. Malgré résultat. Le gouvernement fédéral contre-attaque, après l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles faisant droit à la plainte d'actionnaires de Fortis. La Société de participation et d'investissement de l'État se pourvoit en cassation.

■ **17 décembre** — L'affaire Fortis amène une nouvelle tempête sur le gouvernement. M. Leterme et son ami Jo Vandeuren, ministre de la Justice, sont soupçonnés d'avoir fait pression sur des magistrats pour influencer la rédaction de l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles. Le Premier ministre patauge lamentablement avant de reconnaître que des membres de son cabinet ont bien pris des contacts avec l'autorité judiciaire. L'opposition hurle à la violation de la séparation des pouvoirs.

■ **18 décembre** — Sur ces entrefaites, le premier président de la Cour de cassation réagit de manière cinglante auprès du président de la Chambre. Selon le plus haut magistrat du royaume, il y a bien eu des pressions sur le corps judiciaire. Il y a de la crise dans l'air, car même le *CD&V* commence à se détacher de l'homme aux 800.000 voix.

■ **19 décembre** — Le gouvernement affronte une tempête médiatique, des deux côtés de la frontière communautaire. M. Vandeuren s'en va le premier. M. Leterme essaye de tenir. En vain, il n'a plus l'appui des grands de son parti. Contraint et forcé, il porte à Albert II la démission collective de son gouvernement.

■ **21 décembre** — M. Leterme fait savoir qu'il n'est plus candidat à sa succession. Mais alors qui ? Les noms voltigent, y compris, cela allait presque sans dire, celui de M. Jean-Luc Dehaene. Un francophone ? Le PS verrouille : surtout pas Reynders ! Décidément, le ballon revient entre les jambes de l'état-major du *CD&V*, premier parti du royaume. On comprend qu'il n'y ait pas foule au portillon : il est fortement question d'un gouvernement intérimaire dont la mission s'achèverait en juin de manière à joindre les élections législatives aux régionales et aux européennes. Pas très gratifiant, avec tous les problèmes financiers et communautaires, sans solution probable dans un délai aussi court...

■ **22 décembre** — M. Albert Deux sort des oubliettes l'ancien Premier ministre (1979-1991) Wilfried Martens et le nomme "explorateur". Cela s'appelle un bégaiement de l'histoire. Triste expédient pour donner le temps au *CD&V* de trouver en son sein les successeurs de M. Leterme.

■ **24 décembre** — M. Deux nous assène son traditionnel discours de Noël. Comme d'hab', on y chercherait vainement autre chose que des vérités d'évidence et de pieuses exhortations. Avec une pincée de belgicisme, juste pour nous rappeler que la monarchie est une institution hautement toxique.

■ **Les jours suivants** — Tout le monde veut une issue rapide à la crise, mais elle se traîne. Tout le monde est d'accord pour que le *CD&V* nomme le prochain Premier ministre, mais le *VLD* "ouvert" ne veut pas du chouchoy royal Jean-Luc Dehaene : trop à gauche, paraît-il (on croit rêver !). On se tourne alors vers le président de la Chambre Herman Van Rompuy qui éloigne de lui le calice. Et si, d'aventure, un francophone, jusqu'en juin... ? Mais le PS ne veut pas entendre parler de M. Reynders, le mieux placé dans l'ordre des improbables. Bref, tout ce joli monde veut sauver le Système, mais échange les exclusives et les interdits. Question subsidiaire : faut-il élargir la majorité ? Au *SP.A* ? Les libéraux n'en ont nulle envie. Aux Verts ? *Groen !* refuse avec dignité pour des raisons doctrinales. Écolo, lui, n'arrive pas à cacher sa gourmandise — ah ! cette politique qu'il prétendait faire autrement.

■ **28 décembre** — Eh bien, ce sera Herman Van Rompuy ! Il ne demandait rien, content de son perchoir à la Chambre, mais voilà : le *CD&V*, comme tous les grands partis du royaume, manque terriblement de figures nouvelles et doit puiser dans son réservoir d'anciens. Il faut dire que devenir Premier ministre de l'État croulant relève d'un jeu de force infiniment complexe. Notre homme a, paraît-il, les qualités requises : flammingant pointu, il n'en est pas moins apprécié par ses partenaires francophones (qui, eux, ne sont pas pointus du tout !). Il habite Rhode-Saint-Genèse, ce qui ne le rendra pas commode sur les "*faciliteiten*". Enfin, on verra... En tout cas, il est clair sur un point : il veut garder la place jusqu'aux élections législatives de 2011. Avis à M. Leterme au cas où... >>>

■ **30 décembre** — M. Van Rompuy présente au roi Deux son gouvernement, appuyé sur la même majorité que le précédent. Certains changements dans l'équipe ne sont pas insignifiants, ainsi le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur Patrick Dewael devient président de la Chambre. Le CD&V partage son héritage entre M. Steven Vanackere qui devient vice-Premier ministre et, en sus, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques. À part cela, c'est toujours la même répartition baroque des compétences avec, comme comble de gaspillage partitocratique, des secrétariats d'État à la coordination de la lutte contre la fraude, ou à la lutte contre la pauvreté, ou aux personnes handicapées, et un ministre pour l'entreprise et la simplification (*sic*). Inutile de dire que tout cela n'est que brassage de vent. On remarque aussi le départ d'une grosse pointure du CD&V, Mme Inge Vervotte, ci-devant ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques. Par solidarité avec M. Leterme, proclame-t-elle, et aussi parce qu'elle souhaitait un gouvernement de transition. Le torchon brûlerait-il au sommet du CD&V ?

■ **2 janvier** — Le Parlement vote la confiance du gouvernement, majorité contre opposition. C'est rituel. M. Van Rompuy confirme qu'il veut mener son gouvernement jusqu'aux élections législatives de 2011. Il invite à ne pas attendre de lui du spectacle, mais des résultats. Nous serons déçus dans les deux cas.

■ **5 janvier** — Les affrontements partitocratiques ne sont pas propres à la Communauté française. Le CD&V déteste autant le VLD "ouvert" que le PS hait le MR.



■ **7 janvier** — Interpellé au Parlement flamand, le ministre-président Kris Peeters proclame qu'il veut des résultats substantiels et rapides du dialogue communautaire.

■ **9 janvier** — Le gouvernement flamand refuse de participer au groupe de travail que le fédéral veut mettre sur pied pour creuser le problème BHV. Les francophones auront beau

faire, la question communautaire ne sera jamais loin de tout en Belgique.

■ **11 janvier** — Grosse colère de M. Elio Di Rupo. Il a entendu dire, du côté du MR, que les socialistes wallons sont divisés sur la question de la solidarité avec Bruxelles. Pour prouver qu'il n'en est rien, et avec l'aide du CDH, il fait déclencher par le Parlement wallon la procédure en conflit d'intérêt sur BHV, celle mise en branle par le Parlement bruxellois arrivant à terme. Encore 4 mois de gagnés pour le dialogue avec la Flandre. Et puis après ? Ce sera le tour du Parlement germanophone ?

La Région bruxelloise fête ses 20 ans. Émouvante photo des ministres-présidents Charles Picqué, Rudy Demotte et Kris Peeters, tout sourire et mains unies. Mais au printemps, ce sera une autre chanson.

■ **13 janvier** — Notre vieille copine Anne-Marie Lizin file décidément du mauvais coton. Pendant qu'elle se remet d'un accident vasculaire survenu à Helsinki, lors d'un de ces voyages qu'elle aime faire aux frais de la princesse, le gouvernement wallon sollicite un avis juridique sur l'éventualité d'une procédure disciplinaire contre elle. Il faut dire qu'elle a méchamment fait chauffer la carte de crédit qu'elle tenait de sa fonction au CA de l'hôpital de Huy. Celui-ci manque de beaucoup de choses, mais elle lui faisait payer, semble-t-il, jusqu'à ses dépenses de coiffure et ses achats de pralines (et sa cotisation à B-Plus ?). Le PS, de plus en plus réservé à son égard, soumet l'affaire à un audit. Mais la diablesse se défend énergiquement.

■ **14 janvier** — Le Parlement wallon déclenche une nouvelle procédure en conflit d'intérêt sur BHV. Le MR grogne un peu, mais emboîte le pas au PS et au CDH.

Entre-temps, 35 bourgmestres flamands ont décidé de ne pas organiser les élections européennes pour protester contre le *statu quo* dans cet arondissement. Le ministre régional de l'Intérieur Marino Keulen couvre cette entrée en dissidence.

■ **15 janvier** — Riffi au SP.A ! Les dinosaures du socialisme flamand n'apprécient pas le recrutement du "Progressief" Bert Anciaux par leur présidente Caroline Gennez.

■ **16 janvier** — Mise sur pied des 2 commissions parlementaires d'enquête : celle de la Chambre sur la cession de Fortis à des intérêts étrangers, et celle composée par la Chambre et le Sénat. Dans la foulée, on constitue aussi le groupe de travail chargé de trouver une solution au problème BHV. Il comprendra 8 parle-

mentaires, 4 francophones (dont MM. Maingain et Moureaux) et 4 flamands. En principe, le gouvernement pourra souffler au moins jusqu'aux élections de juin.

■ **21 janvier** — La situation de la KBC s'aggravant à vue d'œil, le gouvernement flamand prend une participation de 2 milliards d'euros dans son capital, malgré les réserves des francophones.

Au sommet de l'État, on commence à trembler devant le peu d'effets des mesures financières prises sous M. Leterme. Sans consulter ses collègues, M. Reynders avait souhaité la veille un nouveau plan de sauvetage du secteur bancaire. En dehors du MR, il n'est approuvé que par le VLD "ouvert". La presse flamande l'accuse d'accélérer la crise en semant la panique. Il est tancé par M. Van Rompuy. Mais a-t-il tort dans le diagnostic (pour ce qui est de sa médication, c'est autre chose) ?

■ **22 janvier** — *Le Soir* révèle que la commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) a passé une bien curieuse convention avec les intercommunales concernées en octobre 2007. Elle valorisait leurs actifs par une modification des règles de calcul, en échange de leur renoncement aux procédures judiciaires qu'elles avaient engagées contre elle. Qui paierait les violons de la noce ? Le consommateur. Les interventions ultérieures du ministre Magnette n'ayant pas débouché sur un changement substantiel du texte, il a fait adopter un arrêté en septembre, attaqué par le directeur de la CREG Guido Camps (VLD "ouvert"). Il est grand temps que la puissance publique impose sa loi au secteur. De préférence dans une Wallonie libre.

■ **23 janvier** — L'affaire de la KBC sème la zizanie (une de plus) dans la majorité et l'opposition ajoute au vacarme. La banque a-t-elle crié au secours ? Oui, répond M. Reynders qui confirme que, faute d'accord des partis gouvernementaux, il n'a pas été possible d'y répondre positivement. Il félicite le gouvernement flamand d'avoir agi avec l'énergie requise. Et de relancer son affirmation qu'il va falloir mettre du gras au pot pour faire face à la crise générale. En dehors de la "famille" libérale, cela gueule de partout.

Pendant ce temps, on n'en finit pas de comptabiliser les pertes de Fortis Banque, surchargée d'actifs pourris et touchée par la dépréciation des autres.

■ **24 janvier** — M. Di Rupo se fâche tout rouge contre Mme Lizin. La veille, celle-ci a pris part à un débat télévisé, en France, sur le centre de >>>

détention américain de Guantanamo (en anglais, s.v.p.). Son président en conclut qu'elle n'est pas si malade qu'elle et ses médecins le prétendent. Il la somme de comparaître ou de se faire représenter, le 27, devant le comité d'audit du PS pour justifier 37.500 euros de dépenses suspectes.

■ **27 janvier** — Mme Lizin ne défère pas à la convocation de son président. Elle délègue son ami, le docteur Jean Bury, ancien directeur du Centre hospitalier hutois. Le plaidoyer de celui-ci n'a aucun effet. Le maire de Huy voit son appartenance au PS suspendue, ce qui va entraîner la perte des mandats qu'elle exerce au nom de ce parti. D'autre part, le gouvernement wallon ouvre une procédure disciplinaire contre elle en se faisant assister par un expert juridique et un réviseur d'entreprise.

À l'autre bout de la Wallonie, la suspicion est portée sur M. Jean-Pierre Detremmerie, ancien maire de Mouscron et encore président de l'Intercommunale IEG. Certains y voient une pression de M. Di Rupo sur le CDH. Le bonhomme a vendu un bâtiment de la ville au président du club local de football (l'Excelsior), mais la municipalité n'a jamais vu la couleur de cet argent, soit 670.000 euros. Cette somme rondelette est restée tout bonnement dans la caisse du club. Au passage, 10.000 euros se sont volatilisés dans la nature. En attendant la suite judiciaire, le collègue CDH-PS réclame la démission de l'accusé qui refuse !

Du côté de Fortis, la tension monte. M. Ghislain Lenders, premier président de la Cour de cassation, et Mme Christine Schurmans, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, échangent une correspondance au picrate qui ne relèvera pas le prestige de l'autorité judiciaire. Les experts commis par la cour d'appel remettent leur rapport. Ils approuvent les dispositions prises au plus fort de la crise de la banque. Ce n'est pas du goût des actionnaires qui contestent les ventes par appartement du groupe aux Pays-Bas et à la BNP-Paribas. Mais c'est une grande satisfaction pour M. Reynders.

Le communautaire ne se laisse pas oublier. Le président (flamand déguisé en francophone) Armand De Decker (MR) demande la reprise du dialogue communautaire. Naturellement, les pré-capitulards des autres partis en frétilent d'aise. Bien inspiré cette fois, le président du FDF leur rappelle que, sans la nomination des trois bourgmestres de la périphérie bruxelloise, la discussion avec les Flamands ne pourra mener très loin.

■ **30 janvier** — Nouvel accord en-

tre le gouvernement fédéral, Fortis et BNP-Paribas. Le groupe français accepte de rétrocéder 90% de l'activité assurances (*Fortis Insurance Belgium*) à la holding et renonce à une couverture de 2,35 milliards sur un emprunt convertible pris par elle l'an dernier. Le dindon de la farce pourrait bien être l'État belge. Ce dernier prend notamment à sa charge 2 milliards de produits à risque et BNP-Paribas couvre 400 millions. Du coup, l'action Fortis reprend un peu de couleur.

■ **1er février** — Les mandataires CDH de Mouscron ouvrent une procédure d'exclusion contre M. Detremmerie, qui refuse d'abandonner ses mandats.

C'est à peu près officiel, le MR négocie l'arrivée de M. Aernoudt sur une de ses listes électorales sous le signe de la lutte (des places !) contre le PS. Mais le rapprochement avec cet unitariste de cœur, très flamand quand même quand il s'agit de Bruxelles, et néo-libéral pur jus soulève des grondements dans le FDF. La controverse, n'en doutons pas, rejaillira sur la politique générale.

■ **Les jours suivants** — Mme Lizin refuse toujours de démissionner, tandis que sa majorité hutoise se déchire. M. Detremmerie refuse de démissionner de son Intercommunale. M. Fournieux refuse de démissionner de sa mairie de Dinant.

■ **7 février** — M. Van Rompuy refuse d'agir en profondeur sur la crise : il déclare au *Soir* qu'il attend... le succès américain de M. Obama. La routine, quoi !

Le même jour, M. Reynders s'habille en vert pour une interview donnée au groupe Sud Presse. Il fait des ma-mours à Écolo avec lequel il constate "de nombreuses convergences". Mais alors, *quid* d'une entente avec M. Aernoudt ? Car il faudra bien choisir.

■ **10 février** — On apprend la démission des experts juridiques consultés par la commission parlementaire d'enquête sur Fortis. Elle avait cru pouvoir les faire revenir d'une façon ou d'une autre sur leur avis précédent. Ils le confirment et la remettent en garde contre une intrusion dans le domaine judiciaire. Bien qu'il reste à ladite commission un espace de travail non négligeable, elle doute de sa légitimité.

■ **11 février** — L'assemblée des actionnaires de Fortis prend une décision cataclysmique. Elle dit non à la vente des actifs néerlandais aux Pays-Bas, à l'accord avec la BNP-Paribas et aux conditions de la reprise de la banque par l'État belge. C'est surtout cette dernière qui fait

débat : le "non" la concernant n'a recueilli que 50,26% des voix des actionnaires présents (qui étaient loin de former la majorité de l'actionnariat). Assez maladroitement, le gouvernement avait essayé de peser sur le vote avec 125 millions d'euros de titres qu'il présentait via Fortis, avant d'être recalé. Le lendemain, M. Reynders affronte un orage médiatique, particulièrement violent en Flandre — on espère qu'il s'en souviendra ! On lui reproche sa mauvaise gestion du département des Finances (c'est juste) et son arrogance qui aurait provoqué le léger basculement vers le "non" (ce qui est très douteux).

■ **13 février** — Les têtes pensantes du FDF, à savoir MM. Matngain, Clerfayt et Gosuin, se fendent d'une carte blanche dans *Le Soir*. «*Le simplisme*» d'Aernoudt est inquiétant, jugent-ils, car vilipender les chômeurs et prétendre que le système belge de protection sociale est la cause principale du chômage constitue «*une malhonnêteté intellectuelle*». C'est clair, le FDF dit non à ce Flamand mal dégrossi.

■ **16 février** — Fin (?) du feuilleton : Mme Lizin abandonne ses mandats. Elle reviendra à Huy «*en simple citoyenne*» pour y prendre du repos.

Quoi qu'il en soit, la situation est très sérieuse. Renvoyons l'examen des suites au prochain numéro.



**W
DE
FLANDRE
janv./févr.
2009**

Jean-Paul Roos

L'État flamand vole au secours de sa banque

Le 22 janvier, le gouvernement flamand décide, sans concertation aucune avec le niveau fédéral, d'injecter 2 milliards d'euros, soit deux fois l'enveloppe du "plan Marshall" wallon, dans la KBC (l'ex-Kredietbank) en difficulté.

Ce faisant, le gouvernement flamand se comporte à l'évidence comme un État souverain.

Cette intervention a fait l'unanimité en Flandre et le gouvernement fédéral s'en est trouvé un peu plus discrédité encore. Voyons ce qu'en disent quelques organes de presse. >>>

De Tijd, quotidien économique, constate que, «en raison des hostilités entre socialistes et libéraux francophones, il n'est plus possible de faire fonctionner ce pays.» Il se réjouit donc de la régionalisation de fait de la politique bancaire : «En réalité, la manière dont a été réglé le dossier de la KBC équivaut à une régionalisation de la politique bancaire. Ce que les partis francophones n'accepteraient jamais dans des négociations communautaires est à présent un fait. La Flandre peut décider de manière autonome du sort des banques de chez nous.»

Gazet van Antwerpen constate qu'il n'y a plus de solidarité ni de cohésion en Belgique : «Ce qui est frappant, c'est que la KBC n'a pas reçu d'argent du fédéral, mais du gouvernement flamand. Pour les francophones, l'image flamande et catholique du groupe financier constituait apparemment une grosse difficulté. C'est symptomatique de la solidarité qui existe dans ce pays. Quand Ethias, un bastion des socialistes wallons, a connu des difficultés, le gouvernement flamand est venu à sa rescousse. La cohésion de ce pays ne s'en trouvera pas renforcée.» Et d'ajouter : «La banque se retrouve avec un partenaire plus fiable que le gouvernement fédéral.»

Quant à **De Standaard**, dans un éditorial intitulé «Impossibilité de gouverner», il se demande carrément à quoi sert encore un gouvernement fédéral, condamné à la paralysie par la rivalité entre PS et MR : «Personne ne peut garantir que tôt ou tard un établissement financier belge qui connaîtrait à nouveau de gros problèmes ne devra pas faire appel à l'aide publique. Le gouvernement fédéral pourra-t-il alors agir de manière unanime et efficace ? Ou comptera-t-il une fois encore sur un gouvernement régional pour tirer les marrons du feu ? Dans ce cas, la question se pose de savoir à quoi sert encore un gouvernement fédéral s'il est en permanence dans l'incapacité de gouverner.»

Dans une de ses chroniques hebdomadaires publiées dans **Le Soir**, Rik Torfs, professeur à la KUL, résume bien la situation : «Le niveau politique fédéral, aux yeux de beaucoup de Flamands, n'est plus vraiment celui de la solidarité. Mais plutôt celui de la politique politicienne, des confronta-

tions un peu perfides entre les deux grands partis francophones, des compensations, de l'immobilisme.»

Il aurait pu ajouter que la plupart des Flamands en attribuent la responsabilité aux francophones.

Évidemment.

* * *

Haro sur Reynders

Après Elio Di Rupo, l'année dernière, c'est au tour du ministre des Finances et président du MR, Didier Reynders, d'être la cible des attaques de la presse flamande, unanime comme souvent.



Deux exemples :

Le 12 février, le lendemain du "non" lors de l'AG de Fortis, **Het Nieuwsblad** titrait sur toute sa première page : «Didier Reynders : combien de temps encore ?» et passait en revue sur son site Internet les erreurs de gestion du ministre.

Quant au **Standaard**, il publiait sur deux pages un article intitulé «Reynders a empoisonné le vote» et consacrait à Monsieur "Pas de Problème" un éditorial au vitriol, détaillant ses erreurs et ses manquements et dont la conclusion est : «Quoi qu'il arrive, quelle que soit la manière dont il est mis en cause, Monsieur "Pas de Problème" ne bronche pas. Pour combien de temps encore ?»

Le lendemain, le rédacteur en chef revenait à la charge : «Que depuis dix ans, les Finances soient mal gérées par Reynders n'émeut pas l'opinion publique francophone. Elle sait seulement qu'il se consacre entièrement à la présidence de son parti et à la lutte à mort pour la suprématie qu'il mène contre les socialistes francophones. Celui qui dit que cela se fait aux dépens d'une modernisation cohérente

de son département passe pour un flamingant qui verse de l'huile sur le feu communautaire. (...) En Flandre, on n'a pas non plus oublié que Reynders a retrouvé sa place dans le gouvernement Van Rompuy, alors qu'Yves Leterme et le ministre de la justice, Jo Vandeurzen, tous deux CD&V, disparaissaient. Et la manière irresponsable dont il a d'abord dit qu'il fallait un plan de sauvetage pour la KBC pour ensuite se perdre en atermoiements frisés, en ces temps de guerre financière, le criminel.»

On remarquera que les critiques ne s'adressent pas au seul Didier Reynders, mais à l'ensemble de la population francophone, victime d'une cécité (ou d'une imbécillité ?) collective.

À quand votre prochaine protestation de "loyauté fédérale", Monsieur Reynders, ce doux euphémisme pour "servilité" ?

* * *

Un peu d'humour flamand pour terminer

Histoire drôle sous forme de bande dessinée en six vignettes (**Café Cowala**) parue dans **P-Magazine** du 3 février (merci à Michel Martens de me l'avoir signalée) :

1^e vignette : Deux hommes, l'un accoudé à un comptoir, l'autre réparant une bicyclette.

2^e vignette : L'homme réparant le vélo fait un malaise ("Houlala, il fait une attaque", dit d'un air impassible celui qui sirote sa bière).

3^e vignette : Arrive un médecin.

4^e vignette : Le médecin : "Pouvez-vous encore bouger ?" Le malade, levant un bras : "Ce côté-ci fonctionne très bien." (*werkt heel goed*, en néerlandais)

5^e vignette : Le malade, poursuivant : "mais l'autre côté ne fonctionne pas du tout..." (*werkt helemaal niet*)

6^e vignette : Le médecin, s'adressant à l'homme buvant sa bière : "Je regrette ... Mais votre père est devenu Wallon d'un côté!"

Alleï, santeï !



ÉCHOS DE FRANCE

Pierre Mélot

Quelques statistiques

Fécondité

Mi-janvier 2009. Un grand motif de fierté s'étale dans toute la presse française : «*La France est restée la championne d'Europe de la fécondité en 2008*» (*Le Monde*) ; «*2,02 bébés par maman*» (*Libération*) * ; «*La France affiche un nouveau record de naissances*» (*La Croix*). Selon le bilan démographique de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), 834.000 bébés sont nés en 2008, un chiffre qui n'avait plus été atteint depuis 1981 (805.400), alors que le nombre de femmes en âge de procréer diminue. Ce taux élevé, qui ne cesse de grimper surtout à des âges plus avancés, fait de la France «*le royaume des berceaux, la république des poussettes*», comme le souligne avec une émouvante drôlerie *Libération*. Notons en effet qu'en 2008, l'âge moyen à la maternité a atteint quasiment 30 ans, soit deux ans de plus qu'il y a deux décennies (tendance générale en Europe à l'exception des pays de l'Est récemment entrés dans l'Union Européenne).

* Précisons : "par femme entre 15 et 50 ans".

Nuptialité

Plus de 52 % des bébés sont nés au sein d'un couple vivant en union libre (contre 6 % en 1970). 273.000 mariages et 140.000 pacs (pacte civil de solidarité) dont 94 % concernaient un couple hétérosexuel, ont été célébrés en 2008.

Longévité

À en croire le proverbe allemand «*Leben wie der liebe Gott in Frankreich*» (= Vivre comme le bon Dieu en France), la France serait un vrai pays de cognac (ce qui est probablement un peu exagéré). N'empêche, le nombre élevé de centenaires peut être considéré comme un indice significatif de qualité de vie. L'INED (Institut national d'étude démographique) en a dénombré 20.115 (6 femmes pour 1 homme !) vivant dans l'Hexagone en 2008. La Belgique, pour sa part, en a

recensé 1.381 (89,6 % de femmes, 10,4 % d'hommes), dont 56,3 % en Région flamande, 29,2 % en Région wallonne et 14,6 % en Région Bruxelloise. Un rapide calcul ne manquera pas de nous montrer que la Belgique a encore un sacré bout de chemin à parcourir avant que le proverbe allemand ne lui soit applicable aussi en matière de longévité... Autre recensement récent : la population française se monte à 64,3 millions d'habitants dont l'espérance de vie est restée stable (77,5 ans pour les hommes et 84,3 ans pour les femmes). (Belgique : hommes : 75,8 ans ; femmes : 82,2). Plus de détails sur le site : www.insee.fr.

Accidents mortels de la circulation

Les derniers chiffres concernant la mortalité accidentelle sur la route sont encourageants pour 2008 : le nombre de morts (4.274) a reculé de 7,5 %, excepté pour les 18-24 ans (+ 1,7 %). En Belgique : 1.100 tués sur place en 2007. Rapporté à la population française, ce chiffre équivaldrait à 6.730... Bien sûr, les densités différentes de population de la France et de la Belgique expliquent en partie l'écart entre les résultats des deux pays, mais quand même ! Belgique : peut mieux faire...

Naissance très remarquée d'un nouveau parti politique

Jeudi 5 février dernier s'est tenu à La Plaine Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) le dernier congrès de la LCR (Ligue communiste révolutionnaire), en fait le congrès de dissolution de cette formation animée depuis 2002 par son bouillant et très médiatique porte-parole Olivier Besancenot (35 ans), postier de son état et candidat à l'élection présidentielle en 2007 (4 % au premier tour). «*Jeudi, on se dissout et vendredi on renaît, ce qui prouve qu'on ne meurt jamais*», plaisante Alain Krivine qui fut, en 1969, le premier candidat à la présidentielle de la LCR, créée dans la foulée de mai 1968. Le lendemain, vendredi 6 février, se sont retrouvés quelque 9.000 délégués pour fonder une nouvelle formation, le NPA (Nouveau parti anticapitaliste). La déclaration de principe du nouveau parti prône «*un socialisme du XXIe siècle*» où les préoccupations environnementales et sociétales sont plus marquées. Objectif : lancer une OPA sur l'extrême gauche et la gauche de la gauche en

rassemblant «*le meilleur de la tradition du mouvement ouvrier, trotskiste, communiste, guévariste, écologiste et féministe*». Nul doute que les adhérents, souvent jeunes et pleins d'entrain, vont donner du fil à retordre au PS en perte de vitesse ainsi qu'aux autres formations de gauche qui ont été liées à la gauche de gouvernement.

La grogne monte

Expliquer et expliquer encore. Voilà ce qu'entend faire Nicolas Sarkozy en intervenant devant les Français jeudi 5 février, une semaine après que les syndicats eurent mobilisé entre un et deux millions de manifestants dans les villes de France. (*Le Monde*). Le président, dont la popularité est en baisse, annonce un plan de relance accordant une place plus importante à l'investissement qu'à la consommation.

Discours du président

Quinze millions de téléspectateurs français (et combien de millions d'autres dans le monde ?) ont suivi l'intervention du président de la République française intitulée «*Face à la crise*». Comme l'écrit le journal *Le Parisien*, «*Côté audience, Nicolas Sarkozy a fait un tabac. Mais côté confiance, on est loin du compte*». Selon les deux instituts de sondage qui se sont intéressés à cet entretien mené par quatre journalistes très "consensuels", les taux de satisfaction diffèrent sensiblement. Le très sérieux CSA (pour le compte du *Parisien*) relève que 52 % des Français n'ont pas trouvé le chef de l'État «*convaincant*» contre 36 % à penser le contraire. Et, très logiquement, 71 % des électeurs de droite se disent «*convaincus*» alors que 73 % des électeurs de gauche ne le sont pas. Quant à la politique elle-même du président, elle est jugée «*pas cohérente*» par 51 % des personnes interrogées, «*pas juste*» par 56 % et «*pas efficace*» par 59 %. Un bon point tout de même : l'enquête comptabilise 73 % des sondés estimant que la rencontre du président avec les syndicats annoncée pour le 18 février est une bonne chose.

Il faut dire qu'une volée de propositions nouvelles vont être mises sur le tapis à cette occasion par le chef de l'État, telles que la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu (*), la suppression de la taxe professionnelle en 2010 (**) ou encore l'augmentation des

allocations familiales. Par contre, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux est considéré comme une mauvaise chose par 57 % des personnes interrogées.

Tout autres sont les conclusions du sondage Opinion Way commandé par *Le Figaro* et LCI. Selon celui-ci, 53 % des Français ont été convaincus par les propos du président, particulièrement dans l'électorat de l'UMP (83 %) et également, quoique dans une mesure moindre, chez les partisans du MoDem de François Bayrou (57 %). Sans surprise, l'adhésion au discours présidentiel chute très bas (17 %) chez les électeurs de Ségolène Royal. Mais «globalement, c'est moins avec les solutions à apporter à la crise qu'avec l'explication de la crise que le chef de l'État a fait le plein d'opinions positives» note le *Figaro*.

(*) 1^{re} tranche d'impôt : 5,5 % sur les revenus situés entre 5.852 et 11.673€ (concernant deux millions de contribuables et représentant un manque à gagner pour l'État d'un milliard d'euros).

(**) Taxe professionnelle : un des quatre impôts directs perçus par les collectivités territoriales (surtout les communes) et représentant entre 40 et 50 % de leurs recettes fiscales (entre 25 et 29 milliards d'euros), ce qui explique la vive inquiétude des maires qui réclament l'ouverture immédiate de négociations avec le gouvernement. D'autant plus, comme l'expliquent ces élus soufflés par cette annonce brutale «qu'on attend beaucoup des communes dans le cadre du plan de relance décidé par le gouvernement.» En revanche, les entreprises accueillent cette annonce avec satisfaction car la taxe professionnelle, selon elles, pèse sur la productivité, freine les investissements, dissuade les entreprises étrangères d'investir en France (et les françaises de produire dans le pays) et peut mettre dans l'embarras celles qui connaissent des difficultés conjoncturelles.

Immigration

«Je ne vous dis pas que j'ai découvert la pierre philosophale, mais j'apporte un moyen supplémentaire pour briser la loi du silence» (*Le Dauphiné Libéré*). C'est ainsi qu'Eric Besson, ministre de l'Immigration (controversé depuis sa désertion du PS pour devenir secrétaire d'État puis ministre) a présenté sa circulaire pour lutter contre les filières clandestines. Un projet qui tourne autour d'une idée maîtresse : permettre à des sans-papiers d'obtenir des titres de séjour en échange d'une «coopération avec la police». Autre-

ment dit, d'une dénonciation qui rapporterait, en échange, une carte de résident valable 10 ans.

«Spectaculairement inefficace», a jugé France Terre d'asile.

«Officialisation des pratiques de délation» s'est inquiété SOS Racisme qui pose une question : «L'État français est-il en situation de garantir la sécurité physique dans les pays d'origine des personnes appartenant à la famille de celles et ceux qui auraient décidé de dénoncer tel ou tel passeur ?» À suivre.

Universités

Au quatrième jour de la mobilisation des professeurs d'université, les étudiants, jusqu'à présent à l'écart du mouvement, ont participé en force jeudi 5 février aux défilés dans les grandes villes de France. En visite (chahutée) à Strasbourg, la ministre Valérie Pécresse a de nouveau cherché à rassurer, annonçant une réunion de la communauté universitaire mercredi prochain 11 février pour «bâtir une charte de bonne conduite des présidents d'université.» Les points qui font débat :

1. Statut des enseignants-chercheurs menacé d'être «modulé» par les présidents d'université en matière de répartition entre enseignement, recherche, tâches administratives ou pédagogiques.
2. Formation des enseignants : à partir de 2010, tous les enseignants du primaire et du secondaire seront recrutés au niveau master 2 (bac + 5).
3. Budget et suppressions de postes : syndicats et étudiants dénoncent un budget «en trompe-l'œil» et déplorent la suppression de 900 postes.

OTAN

Selon *Le Figaro*, le retour attendu de la France dans le commandement intégré de l'OTAN et l'annonce hautement symbolique du stationnement sur le sol français d'un bataillon allemand (à Illkirch près de Strasbourg), dans le cadre de la brigade franco-allemande, ont permis à Nicolas Sarkozy de se présenter face à la nouvelle Administration américaine comme le champion d'une Europe désireuse de prendre ses responsabilités sur la scène internationale. La rencontre annuelle de Munich (samedi 7 février) consacrée aux questions de sécurité était une étape dans la préparation du sommet de l'Alliance atlantique qui

aura lieu au début avril à Strasbourg et à Kehl. «L'alliance avec les États-Unis et l'alliance avec l'Europe ne mettent pas en cause l'indépendance de mon pays. Voilà ce que j'expliquerai aux Français le moment venu. Et ce moment approche» a déclaré le chef de l'État.

Rappelons que la France a souvent été soupçonnée de vouloir affaiblir l'OTAN depuis que le général de Gaulle l'a quittée en 1966 en pleine guerre froide.

Archives de la France

Décidé en 2000 par Hubert Védrine, alors ministre des Affaires étrangères, le déménagement des archives du Quai d'Orsay, qui envahissaient le ministère, a commencé en novembre 2008. C'est à La Courneuve, dans un bâtiment ultramoderne conçu par l'architecte Henri Gaudin, que ces précieux documents sont peu à peu transférés. L'affaire a suscité beaucoup de protestations, mais l'essentiel, confie le directeur des archives du Quai Jean Mendelson, était de regrouper tous les parchemins, minutes, dépêches, cartes et traités (plus de 25.000 !), sans oublier une bibliothèque patrimoniale de 430.000 ouvrages, collection constituée depuis le XVII^e siècle.

Tous ces trésors historiques seront consultables dans une salle ouverte à 160 chercheurs.

Terminons ce résumé de l'article d'Alain Bariuet (cf. *Le Figaro*, 20-21.12.08) par une anecdote : Jérôme Bonaparte, marié à une Américaine, Elisabeth Patterson, vit son union rompue d'autorité par Napoléon qui imposa à son jeune frère la couronne de Westphalie et une nouvelle épouse, Catherine de Wurtemberg. En compensation, l'empereur s'engagea à prendre en charge l'éducation de Jérôme Napoléon, l'enfant né du premier mariage. C'est de lui que descend la branche américaine des Bonaparte dont Charles Joseph Bonaparte (1851 - 1921) qui devint notamment secrétaire d'État à la Justice (*attorney general*) en 1906. Pendant la présidence de Théodore Roosevelt, il créa, en 1908, le *Bureau of Investigation (BOI)* ancêtre de l'actuel *FBI*.

J.L.



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

Debout les Francophones !

Michel Legrand titre ainsi son éditorial publié dans *Diagnostic* de janvier 2009. C'est affligeant, remarquait-il d'emblée, de voir la belle ardeur des politiciens et des éditorialistes francophones mise à applaudir l'arrivée d'Herman Van Rompuy au poste de Premier ministre. Van Rompuy serait-il un modéré ? Allons donc ! Certes, il est plus roublard que son compère Leterme, mais il reste qu'«il a toujours adopté un profil dur, voire flamingant». On ne l'a d'ailleurs jamais vu (sauf erreur) désavouer l'action purement flamande de son frère Eric, député régional et échevin à Zaventem. En revanche, ce qu'il a compris, c'est qu'il faudra bien que la Flandre négocie la scission de BHV ! «On peut lui faire confiance pour bricoler un nouveau système au terme duquel l'arrondissement de BHV serait scindé contre l'abandon de quelques droits aux Francophones qui seraient remis en question plus tard, à peine l'encre de la loi serait-elle sèche !» Mais l'élargissement de Bruxelles, ça, non ! Il n'en sera pas question.

Quant aux responsables (?) francophones, «ils oublient qu'au moment où ils s'accrochent à la Belgique, le nord du pays en a déjà fait son deuil et se préoccupe essentiellement de l'attribution la plus avantageuse de ses dépouilles». Bien sûr, dans un avenir proche, les responsables flamands sauront faire preuve de patience, surtout en ces temps de crise financière et économique. Mais, dès qu'elle se sera atténuée, les revendications communautaires reviendront au galop.

Curieusement, les politiciens francophones, pourtant champions de la belgitude, n'ont rien tenté pour renforcer leurs positions au sein de l'État fédéral : ils ont laissé les grands ministères dans les mains des rejetons de Mère Flandre (Justice, Intérieur, Défense et Affaires étrangères) et, de plus, n'ont rien fait pour renforcer l'image du pôle économique et financier qu'est Bruxelles, couplé avec une Wallonie, région industrielle en voie de reconversion et dont la richesse en eau, en forêts et en espaces pèseront lourd demain.

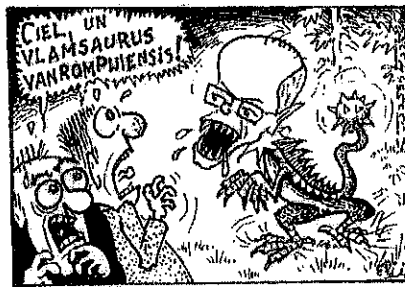
«La frilosité francophone est donc essentiellement du domaine psycho-

logique : il est vrai que la Wallonie et ses habitants ont été tellement méprisés qu'ils ont intégré la médiocrité qui leur est injustement imputée, alors que leur situation économique dépendait pour une large part de facteurs exogènes sur lesquels ils n'avaient que peu de prise». Ensemble, conclut M. Legrand, les Francophones devront réaffirmer leur identité, combattre pour rééquilibrer l'État fédéral et imposer leur présence au plan international.

Sans doute faudra-t-il faire tout cela, mais cette résistance, qui fâchera la Flandre, ne mènera aucunement à pérenniser une Belgique fédérale. Au contraire, elle achèvera de désagréger cet État «que les Flamands ont, de toute manière, condamné à moyen terme » !

Les dinosaures sont de retour

C'est en tout cas le sentiment de Dorothee Klein, rédactrice en chef du *Vif/L'Express* (02.01). Parce que Dorn Herman, «catho de droite pratiquant, économiste et bachelier en philosophie thomiste», réincarne l'État CVP, grand souteneur «du trône et de l'autel» en un temps pas si lointain. Herman est-il un modéré ? se demande D. Klein. Voire ! Non seulement il est le fils de Vic, économiste réputé de la KUL et grand artisan du renouveau flamand, mais est un partisan de la scission de BHV. Enfin, il «voue une vraie admiration pour son frère Eric, au profil flamand plus prononcé». C'est révélateur !



Toujours est-il que «le sphinx de Rhode-St-Genèse» surveillera de près le budget 2009, car il «est vaincu que l'État fédéral court à la faillite». Nous aussi d'ailleurs.

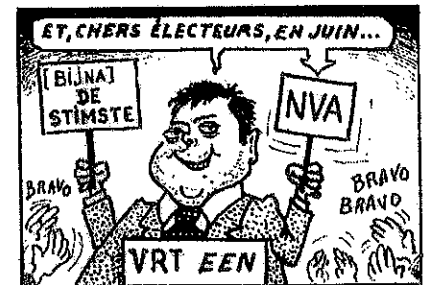
N.B. : Ce résumé de l'éditorial de Dorothee Klein a été rédigé avant son éviction du poste de rédactrice en chef (voir p. 2).

BHV, Bart, etc....

Le 13 janvier selon *Le Soir*, Kris Peeters fait savoir qu'il est prêt à reprendre le dialogue sur BHV (+ quelques autres pommes de discorde), mais à ses conditions seulement.

Côté francophone, le PS et le MR continuent à s'étriper sur les solutions à apporter à BHV et à Fortis. Le 14, le parlement wallon unanime vote deux «motions en conflit d'intérêts» : la première bloque pour quatre mois la proposition flamande de scission de BHV. Ce n'est que du bois de rallonge, mais ça permet de respirer ! La seconde motion porte sur le refus des mêmes d'accepter l'inspection pédagogique des écoles francophones des 6 communes à facilités par les autorités flamandes. Encore un coup d'épée dans l'eau, puisque c'est Mère Flandre qui en décidera *in fine*. Pendant que Van Rompuy passe son temps à consulter, Bart De Wever (NVA) dépose une demande d'annulation des motions susdites devant la Cour constitutionnelle. C'est reparti !

Presque kampioen !



Le 13 janvier encore, le même Bart se paie le luxe de rater une 11^e prestation à la très populaire émission de la VRT *Een* : *De slimste Mens ter Wereld* (La personne la plus intelligente du monde). Qu'importe, l'essentiel est de paraître sur «les étranges lucarnes» ! Ainsi, grâce à sa prestation, le président de la NVA et ex-cartelliste, peut être assuré d'engranger une belle moisson de voix en juin prochain. À quand Joëlle, Elio et Didier à *Questions pour un Champion* ?

La KBC repeinte en jaune et noir

Le 22 janvier, l'apport de 2 milliards d'euros par la Région flamande à la KBC a suscité une remarque pertinente de Joan Condijs (*Le Soir*, 22.01) : «L'argent a une odeur. Ou plutôt une couleur. Ces milliards «geel en zwart» (jaunes et noirs) apparaissent comme une nouvelle fissure dans la maison Belgique. La Flandre réaffirme son repli et, par ricochet, sa supériorité, profitant de la cacophonie fédérale. Chacun chez soi et les vaches seront bien gardées».

Conclusion : Fortis découpée en rondelles, mais la KBC requinquée au grand soulagement de ses actionnaires. Merci qui ? Merci, Mère Flandre !

>>>

Un Vlaams Belang en déroute ?

Dans *Le Soir* (20.01), Dirk Vanoverbeke consacre une pleine page aux mésaventures du *Vlaams Belang* et au pronostic de sa prochaine déconfiture — enfin, si l'on en croit un récent sondage du *Laatste Nieuws* qui ne le crédite plus que de 15,2% d'intentions de vote ! Le nationalisme flamand n'est pas enterré pour autant puisque, selon le principe des vases communicants, c'est la *Lijst Dedecker* qui monterait à 16,3%, tandis que la *NVA*, présidée par le populaire Bart De Wever, obtiendrait plus de 7%. Nous voici à près de 40% de partisans résolus du Lion noir. Ouf !, diront les belgicains, cela ne fait pas une majorité. Certes, mais c'est oublier les nombreux flamingants dissimulés dans les partis traditionnels. Le moment venu, ils parleront d'une même voix. N'en doutons pas.

Casse-tête épiscopal

Valse-hésitation dans les nominations d'évêques belges, inévitable conséquence du conflit communautaire. À Bruxelles, Rome remplace l'évêque francophone et son *alter ego* flamand par un seul prélat, parfait bilingue : ce sera Mgr De Kesel. Il n'y a pas de petites économies, n'est-ce pas ! Mgr Jan De Bie, responsable du Brabant flamand, démissionne pour raisons de santé, paraît-il, et son collègue Johan Bonny dirigera le diocèse d'Anvers. «Le Vatican semble aussi attendre une stabilisation communautaire belge», croit Christian Laporte (*La Libre*, 05.01). L'espoir fait vivre et un miracle peut toujours survenir !

Antwerpen, Brugge, enz. sur le petit écran

«Anvers, Gand, Bruges, Ostende, Hasselt et d'autres font tout pour apparaître au cinéma et à la télévision dans des films ou des séries TV», nous apprend Jan De Troyer, rédacteur en chef de *TV Brussel* (*La Libre* 19.01).



Politique largement payante puisque

le retour en investissement se chiffre déjà en millions d'euros sur le plan du tourisme ! L'affaire est tellement juiveuse qu'un quatuor de villes (Anvers, Gand, Bruges et Ostende) vient de créer *Location Flanders* afin d'en mieux se vendre.

La province de Limbourg, que des Wallons naîts voient toujours comme une partie de l'ex-principauté de Liège, n'est pas en reste : après la série *Katarakt*, contant la vie d'une jeune agricultrice ambitieuse, elle en a fait réaliser une autre intitulée *De Smaak van De Keyser* qui décrit la vie de trois générations de femmes dans une distillerie de Hasselt. À noter que la ville a royalement réglé un million d'euros à la *VRT* pour que l'action s'y déroule ! «Curieusement, conclut J. De Troyer, ce phénomène n'existe pas en Wallonie ni à Bruxelles». Bah ! Il ne restera plus à la RTBF qu'à continuer à racheter (très cher) les droits de ces séries flamandes et à persister à nous les présenter comme des réalisations du cinéma... belge ! Au nom de l'indécrottable belgitude ertébéenne, sans doute.

Un CD&V traumatisé

Avec compassion (?), P. Hendrix (*Le Vif/L'Express*, 09.01) s'est penché sur le triste sort de ce parti déchiré dans lequel, maintenant, «l'aile droite a le vent en poupe». Conséquence du «débarquement» du trio Leterme-Vandeurzen-Vervotte (trio qui rapportait plus d'un million de voix) : l'influence du Mouvement ouvrier chrétien (ACW) est fortement affaiblie.

Notons bien, nous, réunionnistes wallons, ce déclin de la gauche syndicale au sein du CD&V : il signifie que les chauds défenseurs de l'unité de la Sécurité sociale n'ont plus la cote. D'ailleurs, conclut le journaliste, la peur des élections pousse le CD&V à «vanter le bilan de son action en Flandre, pour faire oublier ses déboires au fédéral. Mais ce n'est pas gagné». Peut-être, mais comme la concurrence est rude (*NVA + LDD + VB*), m'est avis que la carte flamande sera jouée à fond.

Condamné à sauver la Belgique !

Pour y arriver, juge Boudewijn Van Peteghem (même n° du *Vif*), «il faudra qu'un miracle se produise pour que les ministres s'entendent enfin». Il faudra, en effet, à Herman Van Rompuy rien moins que des pouvoirs surnaturels pour calmer les rivalités entre les partis flamands (+ la guerre des chefs au CD&V), apaiser la guérilla entre partis francophones, rechercher l'équilibre du budget, mettre en branle le plan de relance dont lui-

même doute, etc., etc. Que d'embûches en perspective ! Bref, en cas d'échec, estime le journaliste flamand, «l'homme politique Van Rompuy pourrait payer cher sa présence au 16, rue de la Loi».

Et après Herman, on essayera son frère Eric ?

Rudy le repoussé

Pas de confusion, s.v.p. ! C'est du créateur de LiDé, Aermoudt aussi pré-nommé Rudy dont il est question ici. Ce bon Flamand, grand ami de Jean-Marie Dedecker, est déjà jeté par ses compatriotes. Pour beaucoup de Wallons également, il sent le soufre : pour André Antoine (CDh), il n'y a «absolument rien de commun avec ce monsieur». Pour Bernard Wesphael (Écolo), «cet homme ne représente rien». Au PS, c'est le même rejet. Dernier déboire : licencié en septembre 2005 par la Région flamande pour «motifs urgents», le gaillard avait déposé plainte contre son employeur, mais le tribunal du travail vient de le débouter. Voilà donc Rudy, dit «la 5e colonne flamande», réduit à ne plus être qu'un chômeur ou, pour reprendre ses mots, un «fainéant». À moins qu'un nombre suffisant de Wallons cocus et contents ne fasse de lui un élu...

J. Liénard

Solutions du jeu de la p. 18

1 : A, - 2 : A, - B : C, - 3 : C, - 4 : B, - 5 : A.

Wallonie-France a le plaisir de vous signaler la sortie du dernier album de Pierre Kroll paru aux éd. Luc Pire.

96 pages de bonheur !



Wallonie-France

Rédaction :

49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège
Tél. + fax: 04 253 26 47

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD

Rédacteur en chef adjoint :
Jean-Sébastien JAMART

Secrétaire de rédaction :

Adrien LAURANT — tél. 085 51 25 52.

Composition et mise en page :

Monique WESMAEL

Trésorier: Jacques BONNIVERT

tél. 04 388 20 90.

Éditeur responsable :

Jacques-Yves CHARLIER,
34, rue de la Baume,
4470 St-Georges s/Meuse
Tél. + fax: 04 275 36 20
GSM: 0477 29 63 24.

Correspondant en France :

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac
Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de

Mme Edwine FASTREZ ;

MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER,
Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES,
Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS,
François DETIF, Jean DUFRANE,
Paul DURIEUX, Roland FERRIER,
Joël GOFFIN, Jean-Sébastien JAMART,
Daniel JOZIC, Michel LEMMENS,
Michel MARTENS, Pierre MÉLOT,
OCULUS, André PATRIS,
Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU,
Jacques ROGISSART, Jean-Paul ROOS,
Eric SMETS, Marc SUTTON,
René SWENNEN, Claude THAYSE.

Sous le parrainage de

MM. Pierre BERTRAND,
sénateur honoraire,
Robert COLLIGNON,
ancien président du Parlement wallon,
Philippe DETROZ, professeur;
Albert SALON,
ancien ambassadeur de France
président du Forum francophone
international (FFI)
et de l'Avenir de la langue française,
Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien député,
André PATRIS, directeur honoraire de la
Maison de la Francité,
Roger PINON,
professeur d'école normale e.r.,
Me René SWENNEN, écrivain et avocat
aux barreaux de Liège et de Paris.

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (à détacher, photocopier ou recopier)

Je soussigné:

rue n°

code postal. localité.

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M.

rue n°

code postal. localité.

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n°

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros) sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: Signature:

Abonnement

	Belgique	France et Europe
simple	17,00 euros	19,50 euros
soutien:	22,00 euros	24,50 euros
étudiant, chômeur:	8,00 euros	10,50 euros

À verser au compte 068-2271983-76 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff
Pour la France, au compte Dexia banque sa, avenue Laboulle 37 à B 4130 Tilff IBAN BE 94-0633-8280-8414/ code SWIFT (=BIC): GKCC BEBB de M. Jacques Bonnivert, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff